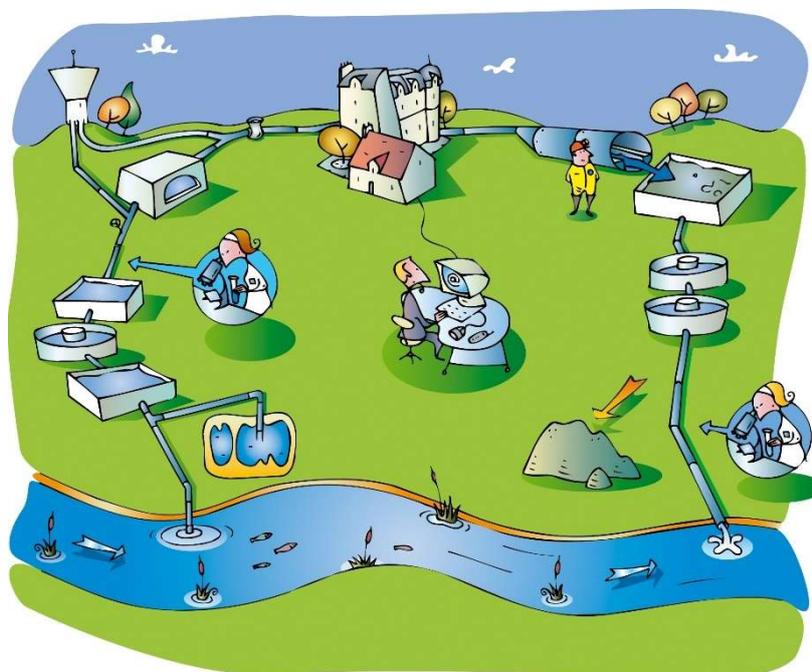


Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau Potable (EP) et de l'Assainissement Collectif (AC)

Année 2022



Sommaire

Chapitre 1 – Caractérisation technique du service de l’Eau Potable –EP	4
	
1.1 Présentation du territoire desservi	4
1.2 Estimation de la population desservie (D101.0)	4
1.3 Nombre d’abonnements	4
1.4 Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5 Production d’eau potable	6
1.6 Volumes vendus au cours de l’exercice	9
1.7 Autres volumes	10
1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
1.9 Récapitulatif des différents volumes	10
Chapitre 2 – Les indicateurs de performances	11
2.1 La qualité de l’eau distribuée (P101.1 et P102.1)	11
2.2 Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
2.3 L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service. (P103.2B)	15
2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
2.4.1 Calcul avec les compteurs de distribution	16
2.4.2 Calcul avec les compteurs des sources dit « rendement primaire »	16
2.5 Indice linéaire de pertes de réseau (P106.3)	17
2.6 Indice linéaire des volumes non comptés (105.3)	17
2.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
2.8 Plan d’actions	18
Chapitre 3 – Tarification de l’eau	19
3.1 Modalités de tarification :	20
3.2 Frais d’accès aux services et autres prestations	20
3.3 Délibérations fixant les tarifs de l’eau et de l’assainissement collectif	20
3.4 Facture d’eau type 120 m3	21
3.5 La relève des compteurs d’eau	23
3.6 Vieillessement du parc	24
3.7 Répartition des diamètres	24
Chapitre 4 – L’assainissement collectif	25
	
4.1 Présentation du territoire desservi	25
4.2 Estimation de la population desservie	25
4.3 Nombre d’abonnements et volumes facturés	25
4.4 Densité linéaire d’abonnés	26
4.5 Ratio habitants/abonnés	26

4.6	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	26
4.5	Les déversoirs d'orages et les postes de refoulement :	27
4.5.1	Les déversoirs d'orages	27
4.5.2	Les postes de refoulement	27
4.5.3	La station d'épuration - Code sandre : 025441501738	28
4.5.3.1	Schéma de fonctionnement de la station	29
4.5.3.2	Production et taux de boues évacuées (P206.3)	30
4.5.3.3	Les autres sous-produits	30
4.5.3.4	Les apports extérieurs	30
4.5.3.5	Consommation d'énergie et de réactifs	30
4.5.3.6	Analyses de boues et composts en 2022	31
4.5.3.7	Remarques diverses et amélioration à apporter (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle)	31
4.5.4	Bilan sur la pollution traitée et rejetée	32
4.5.5	Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance	40
Chapitre 5	- Indicateurs de performance	41
5.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	41
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	41
5.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	43
5.4	Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	43
5.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	43
5.6	Points noirs du réseau de collecte	43
5.7	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	44
5.8	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	44
Chapitre 6	- Financement des investissements	45
6.1	Recettes budgets eau et assainissement en € H.T.	45
6.2	Encours de la dette en €	45
6.3	Amortissements en €	45
Chapitre 7	- Travaux 2022 et projets 2023 EP/AC	46
7.1	Les travaux réalisés en 2022	46
7.2	Les projets pour 2023 et prévisions à venir	47
Chapitre 8	- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	47
8.1	Abandons de créance ou de versements à un fonds de solidarité	47
Chapitre 9	- Glossaire	48

Chapitre 1 – Caractérisation technique du service de l'Eau Potable –EP



1.1 Présentation du territoire desservi

Le service d'eau potable (production, transfert et distribution) est géré en régie au niveau communal. Le schéma du réseau d'eau potable a été approuvé lors de l'élaboration du P.L.U du 26 juin 2013.

Un règlement de service régit les conditions et modalités accordés à l'usage de l'eau potable et de son réseau de distribution (délibération n°2020-88 du Conseil Municipal du 11 décembre 2020).

La commune est exclusivement alimentée à partir des eaux de sources des deux captages de Prény et Beaume-Haie. Les puits du Stade situés en zone urbaine, sont utilisés exceptionnellement et sous réserve d'une autorisation de l'ARS.

1.2 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 4 105 habitants (INSEE 2019).

1.3 Nombre d'abonnements

	2020	2021	2022
Abonnés domestiques	1745	1759	1778
Abonnés non domestiques	8	8	9
Densité linéaire d'abonnés domestiques (Nbre d'abonnés/km de réseau hors branchement)	51.56	51.86	52.29
Nombre d'habitants par abonné (Population desservie rapportée au nombre d'abonnés)	2.36	2.37	2.31
Consommation moyenne par abonné (Consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) en m3/abonné	97.72	98.25	93.57

1.4 Prélèvement sur les ressources en eau

La commune de Pagny-sur-Moselle dispose de deux captages est exclusivement alimentée à partir des eaux de sources Prény et Beaume-Haie. Les puits du Stade situés en zone urbaine, sont utilisés exceptionnellement et sous réserve d'une autorisation de l'ARS.

Les captages de Prény

En 1976, quatre captages de sources ont été réalisés sur le territoire de la ville voisine de Prény pour le compte de la commune de PAGNY-SUR-MOSELLE. Ces captages sont :

La Fontaine St Helcourt - Le captage d'Hazouliu - Les captages de l'Aulnois (Aulnois et au-dessus de l'Aulnois). Déclarés d'utilité publique en 1978.

Débit : 1400 m³/ jour à 300m³/ jour selon saisons et années

Qualité de l'eau : Plutôt dure (24.80 degrés français)

Les captages de Beaume-Haie

Ce groupe de sources datent de 1960. Il est composé de 5 captages et de 3 chambres de réunion. *Déclarés d'utilité publique le 23 octobre 2008.*

Débit : 1000 m³/ jour à 200m³/ jour selon saisons et années

Qualité de l'eau : Plutôt dure (24.33 degrés français)

Les Puits du stade n° 1, n°2 et n°3

Forages réalisés respectivement en 1965 et 1982 (pas de déclaration d'utilité publique)

Débit théorique maximum des pompes :

Puits n°1 : 17 m³/h (Ce puits n'est plus utilisé)

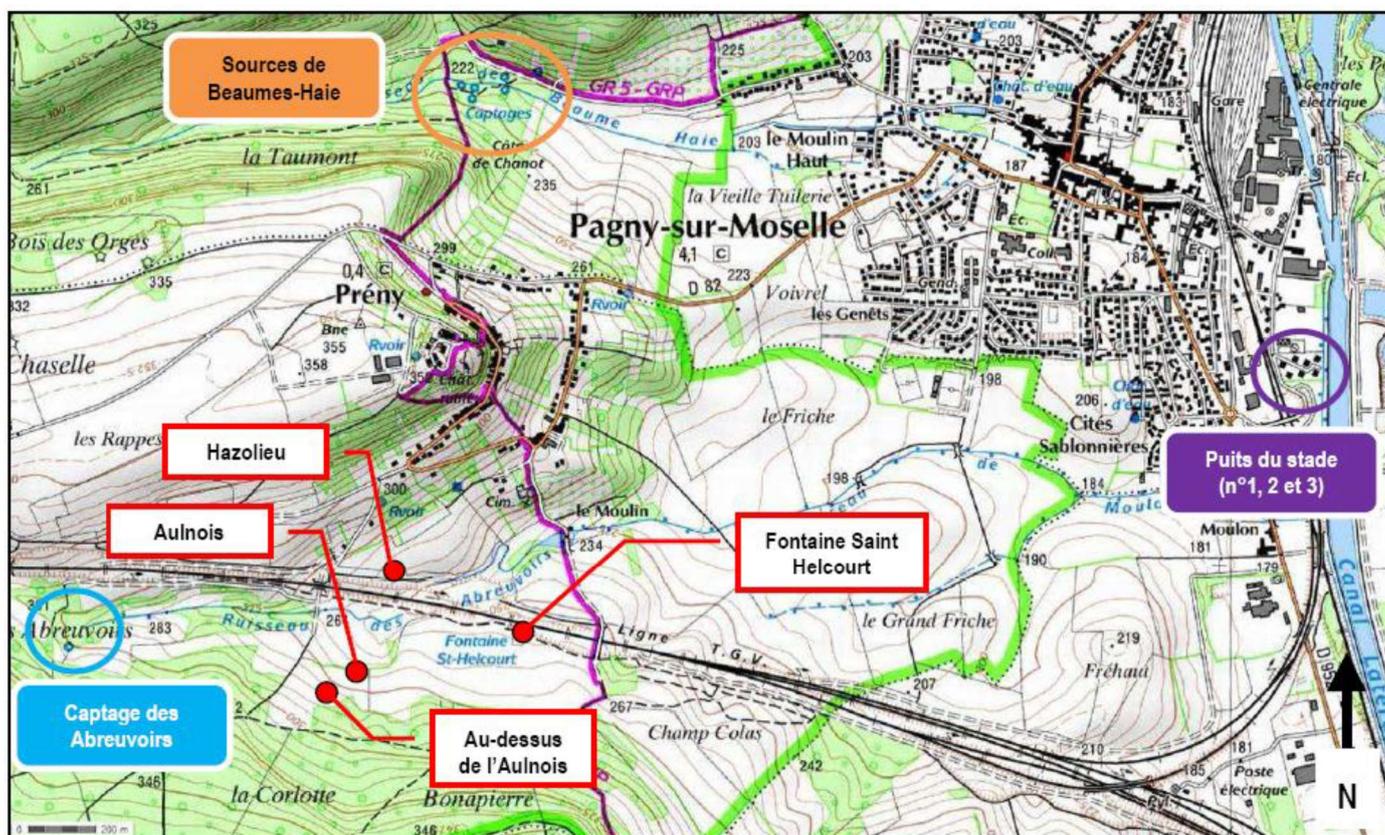
Puits n°2 : 30 m³/h

Puits n°3 : 30 m³/h

Qualité de l'eau : Dure à relativement dur

Les Puits du Stade demeurent des ressources autorisées. En revanche, la non-protection des sites de pompage en milieu urbain, n'assurera pas la pérennité de cette ressource. Ces sites sont essentiellement utilisés en période d'étiage lorsque nos ressources sont insuffisantes pour le bon fonctionnement de la distribution en eau potable aux Pagnotins mais également dans le cadre d'un renforcement en matière de défense incendie.

Localisation des captages de sources



Localisation des sources de Prény

Le tableau ci-dessous présente les localisations précises des différents points d'eau des captages de Prény

Désignation	Hazolieu	Fontaine Saint Helcourt	Aulnois	Au-dessus de l'Aulnois
Identification (n° BSS°)	01637X0047/HY	01637X0046/HY	01637X0044/HY	01637X0045/HY
Coordonnées Lambert 93	X = 919 014 m Y = 6 878 893 m Z = 255 m	X = 919 376 m Y = 6 878 708 m Z = 258 m	X = 918 883 m Y = 6 878 587 m Z = 265 m	X = 918 831 m Y = 878 526 m Z = 275 m
Département	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Prény	Prény	Prény	Prény
Section cadastrale	ZI	ZI	ZI	ZI
Parcelle	14	31	32	33
Zonage PLU	Aa	A	A	A
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE

Localisation des sources de Beaume-Haie

Désignation	A	B	D	E	F
Identification (n° BSS°)	01637X0055	01637X0056	01637X0057	01637X0058	01637X0059
Coordonnées Lambert 93	X = 867785 m Y = 11149380 m Z = 218 m	X = 867780 m Y = 1149370 m Z = 217m	X = 867700 m Y = 1149340 m Z = 222 m	X = 867690 m Y = 1149350 m Z = 220 m	X = 867800 m Y = 1149190 m Z = 225 m
Département	(54)	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle
Parcelle	406D	4D	311D	311D	310D
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE

Localisation des puits

Désignation	Puits n°1 du stade	Puits n°2 du stade	Puits n°3 du stade	Puits n°4 du Breuil	Puits n°5 du Breuil
Identification (n° BSS°)	01638X0001	01638X0068	01638X0087	01638X0238	01638X0239
Coordonnées Lambert 93					
Département	(54)	(54)	(54)	(54)	(54)
Commune	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Pagny sur Moselle	Vandières	Vandières
Parcelle					
Propriétaire	Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE				

1.5 Production d'eau potable

Le service dispose de 2 ouvrages de stockage.

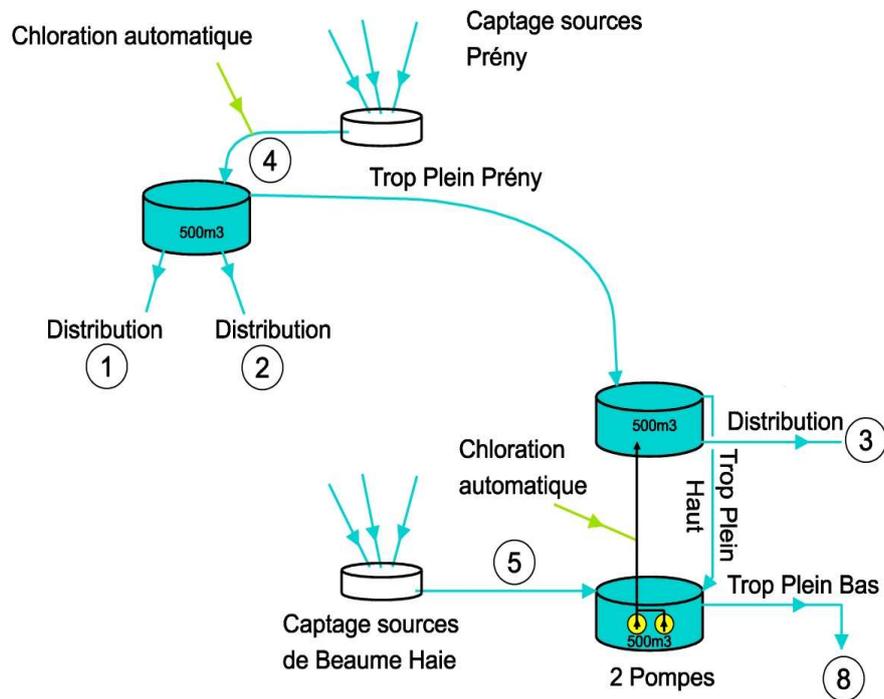
Le réservoir de Prény (dit du Pouillot) (semi-enterré) d'une capacité de 500 m³ incluant la réserve incendie et recevant les eaux des sources de Prény et des puits n°2 du stade et n°3 en période critique. Ce réservoir désert gravitairement le haut de Pagny sur Moselle (lotissements Régnier, Genêts...)

Le réservoir de Pagny comprenant un premier réservoir enterré de 500m³ puis un second réservoir sur tour de 500m³, incluant la réserve incendie. Le réservoir bas reçoit les eaux des sources de Beaume-Haie, lesquelles sont relevées ensuite vers le réservoir supérieur. Le réservoir supérieur reçoit quant à lui le trop plein du réservoir de Prény et le cas échéant les eaux des puits du stade. La cuve haute alimente gravitairement le bas de Pagny sur Moselle.

En période normale les sources de PRENY peuvent assurer à elles seules, la totalité des besoins de la ville.

Le fonctionnement des réservoirs est suivi par télégestion (suivis des débits et des niveaux d'eau).

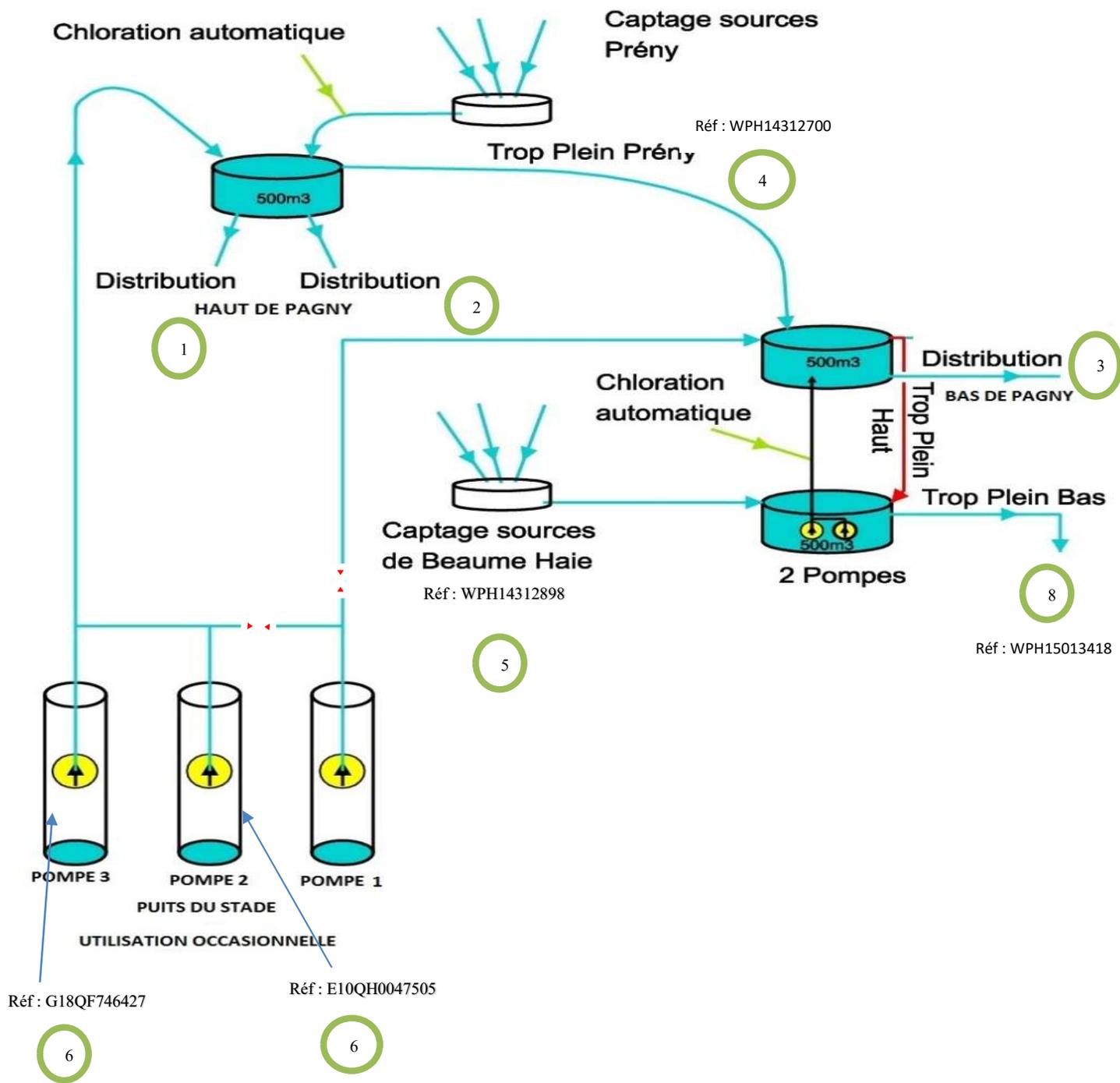
Distribution par Prény et Beaume Haie (gravitaire) en période normale



Légende :

- 1-2 et 3 : Compteurs de distribution (Régnier- Genêts- Château d'eau)
- 4-5 : Compteurs de captage des sources (Prény- Beaume Haie)
- 8 : Compteur trop plein

Distribution en période d'étiage



Légende :

- 1-2 et 3 : Compteurs de distribution (Régnier- Genêts- Château d'eau)
- 4-5 et 6 : Compteurs de captage des sources (Prény- Beaume Haie- Puits du stade)
- 8 : Compteur trop plein

N° cpteur	Compteurs de distribution	Volume produit durant l'exercice 2021 (en m3)	Volume produit durant l'exercice 2022 (en m3)	Variation (m3)
1	Régnier	44 098	48 869	+ 4 771
2	Genêts	51 965	51 713	- 252
3	Château d'eau	150 140	150 795	+ 655
	Total	246 203	251 377	+ 5 174

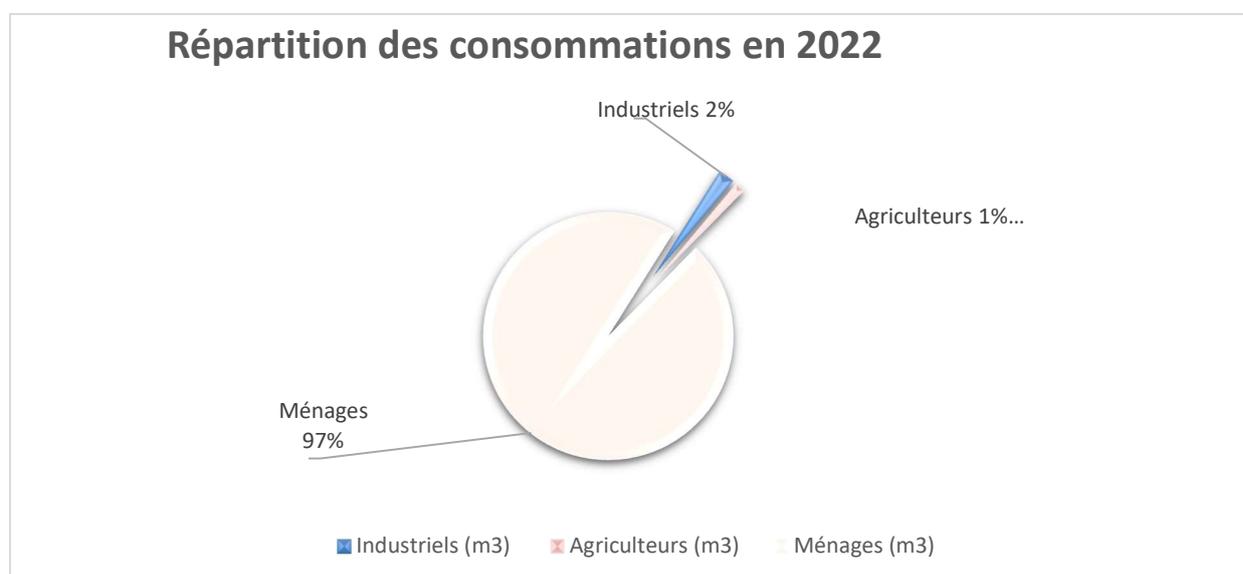
Captage des sources

N° cpteur	Type de ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m3) V1	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m3) V1	Variation (en m3)
4	Prény	256 377	262 513	+ 6 136
5	Beaume-Haie	241 792	107 233	-134 559
8	Trop plein bas	-202 994	-70 074	+ 132 920
6	Puits du stade	7 182	813	- 6 369
	Total	302 357	300 485	- 1 872

1.6 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2020 (m3)	Volumes vendus en 2021 (m3)	Volumes vendus en 2022 (m3)	Variation (m3)
Abonnés domestiques	165 826	169 037	160 644	-8 393
Abonnés non domestiques	5 483*	5 854*	5 729 *	-125
Total V7	171 309	174 891	166 373	-8 510

* Dont 2 343 m³ consommés par l'exploitation agricole en 2020 - 2 168 m³ consommés par l'exploitation agricole en 2021- 2 229 m³ consommés par les (2) exploitations agricoles en 2022



1.7 Autres volumes

Volume de service : **V9** = 2 520m³/an

Volume consommateurs sans comptage : **V8** = 0 m³/an

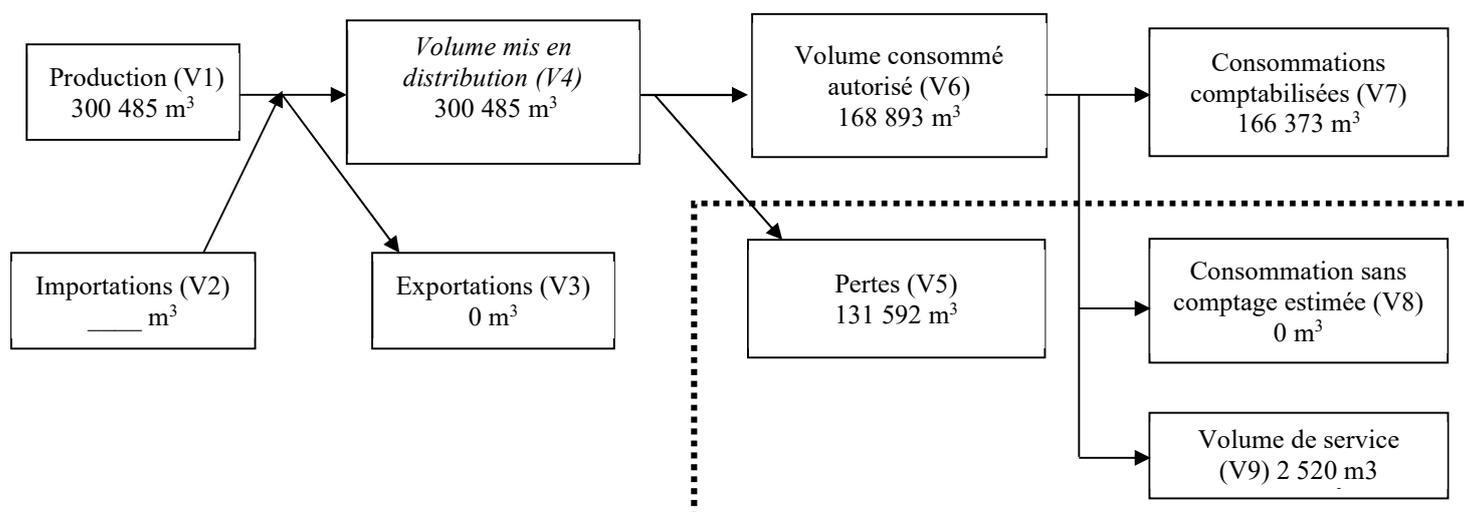
1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Secteurs	Longueur (m)
Bas	19 000
Haut « Gambetta-Froissards »	7 038
Haut « Genêts »	7 875
Total	33 913

1.9 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution (V₁ + V₂ - V₃)
- V₅ ou pertes (V₆ - V₄)
- V₆ ou volume consommé autorisé (V₇ + V₈ + V₉)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



Chapitre 2 – Les indicateurs de performances

2.1 La qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

La protection des sources

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, des périmètres de protection immédiats sont déterminés (immédiat, rapproché ou éloigné) autour des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine.

A l'intérieur de ces périmètres, toutes activités, tous dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdits ou réglementés. Les périmètres de protection sont déterminés par déclaration d'utilité publique. Leur instauration est obligatoire pour tout captage existant ou à créer.

Les périmètres de protection des captages de Beaume-Haie ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23/10/2008. L'autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine a été donnée par le même arrêté.

La commune se rend propriétaire, par l'intermédiaire de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Lorrain), d'une partie de la forêt où se situe la source de Beaume-Haie, ceci dans le but d'assurer la pérennité et la qualité de nos ressources.

Les périmètres de protection des captages de Prény ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du

02/08/1978. Cet arrêté fait l'objet d'une révision en vue notamment d'obtenir l'autorisation d'utiliser le volume d'eau disponible. (Révision à la hausse par rapport à 1978).

Les puits du stade, utilisés exceptionnellement, ne disposent pas de périmètre de protection réglementé. La procédure de régularisation ne permet pas d'établir de périmètre de protection en raison de la trop forte vulnérabilité des puits dans une zone urbaine.

Les contrôles de la qualité de l'eau

L'eau potable en France doit répondre aux instructions définies par le ministère de la santé et être conforme aux normes édictées par la CEE.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine relève des compétences du ministère de la santé.

Localement, le service « santé-environnement » de l'ARS (Agence Régionale de Santé) assume cette mission sous l'autorité du préfet.

Les analyses sont effectuées à la ressource et en distribution par le Laboratoire CARSO à partir du programme réglementaire des prélèvements d'eau établi par l'ARS.

Les résultats des contrôles

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'eau destinée à la consommation humaine doit :

- Être conforme à des **limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- Satisfaire à des **références de qualité** pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les analyses réalisées sont également disponibles sur le site internet du ministère de la santé :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

La ressource en eau brute

Sources de Beaume-Haie : 1 analyse

Sources de Prény : 0 analyse

Puits du Stade n°2 et n°3 : 2 analyses

Les unités de distribution :

Réseau bas de Pagny : 6 analyses

Réseau haut de Pagny : 7 analyses

Le nombre d'analyses réalisées dépend à la fois de la nature de la ressource et de la population desservie. Il est défini annuellement par l'A.R.S. Les analyses portent sur les paramètres retenus pour leur intérêt sanitaire selon l'arrêté du 11/01/07 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R1321, R1321-3, R1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique

Les contrôles sanitaires portent sur deux types de paramètres :

Paramètres microbiologiques

L'eau ne doit pas contenir d'organismes pathogènes :

- Coliformes thermotolérants
- Streptocoques fécaux
- Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices

Paramètres physico-chimiques

- Les paramètres organoleptiques (saveur, odeur, couleur et turbidité)
- Les paramètres concernant les substances indésirables
- Les paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux
- Les paramètres concernant les substances toxiques
- Les micropolluants organiques

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU HAUT DE PAGNY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 10 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : SCE N°2 AU DESSUS DE L'AULNOIS, SCE N°3 FONTAINE ST HELCOURT, SOURCE N°1 DE L'AULNOIS, SOURCE N°4 DE HAZOLIEU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1370 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE »</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>A Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,3 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ENTRETIEN  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p>ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>SÉCHERESSE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ</p> <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,8 °f Valeur maxi : 23,2 °f</p>	
<p>Pour aller plus loin</p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eupotable.sante.gouv.fr</p>		

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BAS DE PAGNY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 2398 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE PAGNY SUR MOSELLE »</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 mg/L Valeur maxi : 21 mg/L</p>	
		<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>	

Quelques conseils

	<p>ENTRETIEN</p> <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
	<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
	<p>ADOUCEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
	<p>SÉCHERESSE</p> <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

Pour aller plus loin

	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>
---	---

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Nbre de prélèvements réalisés	Nbre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	22	0	100 %
Paramètres physico- chimiques	22	0	100 %

2.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **76 % (*)**.

(*) Dans le cadre des travaux de la Ligne à Grande Vitesse, les sources de Prény ont subi plusieurs aménagements.

La Ligne à Grande Vitesse passe dorénavant entre les différentes sources de Prény (Fontaines Saint Helcourt, Hazolieu et Aulnois) qui servent à l'alimentation en eau potable de Pagny sur Moselle.

Les sources de Prény ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique D.U.P en 1978.

Les travaux effectués au niveau des Sources de Prény ainsi que l'ancienneté de la D.U.P actuelle justifient donc le lancement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique.

2.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service. (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des représentations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **100** pour l'exercice 2022 (100 pour 2021, 2020, 2019 et 2018).

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2.4.1 Calcul avec les compteurs de distribution

A partir du volume d'eau consommé par les abonnés associés aux index des 4 compteurs de « distribution » on obtient un calcul plus juste du rendement obtenu.

$$\frac{\text{Production Vendue : } 166\,373\,m^3}{\left[\begin{array}{l} \text{Débit distribution : } 251\,377\,m^3 \\ \text{(Genêts + Regnier + Pagny)} \\ \text{(Compteurs N° 1 + 2 + 3)} \\ \text{(51\,713 + 48\,869 + 150\,795)} \end{array} \right]} \Rightarrow 66.18\%$$

Ce ratio était de : **71.03 %** en 2021 - **69.34 %** en 2020
73.71 % en 2019 - **79.17 %** en 2018 - **69.89 %** en 2017

Pour mémo : Un réseau est considéré comme étant de qualité lorsque le ratio de celui-ci dépasse les 75%.

2.4.2 Calcul avec les compteurs des sources dit « rendement primaire »

$$\frac{\text{Production vendue : } 166\,373\,m^3}{\left[\begin{array}{l} \text{Débit ressources : } 300\,485\,m^3 \\ \text{(Beaume-Haie + Prény + Puits du stade) - trop plein bas }^{(1)} \\ \text{(107\,233 + 262\,513 + 813) - 70\,074} \\ \text{(Compteurs N° 4+5+6) * (Compteurs N°8)} \end{array} \right]} \Rightarrow 55.37\%$$

(*) cf Schéma en page 5

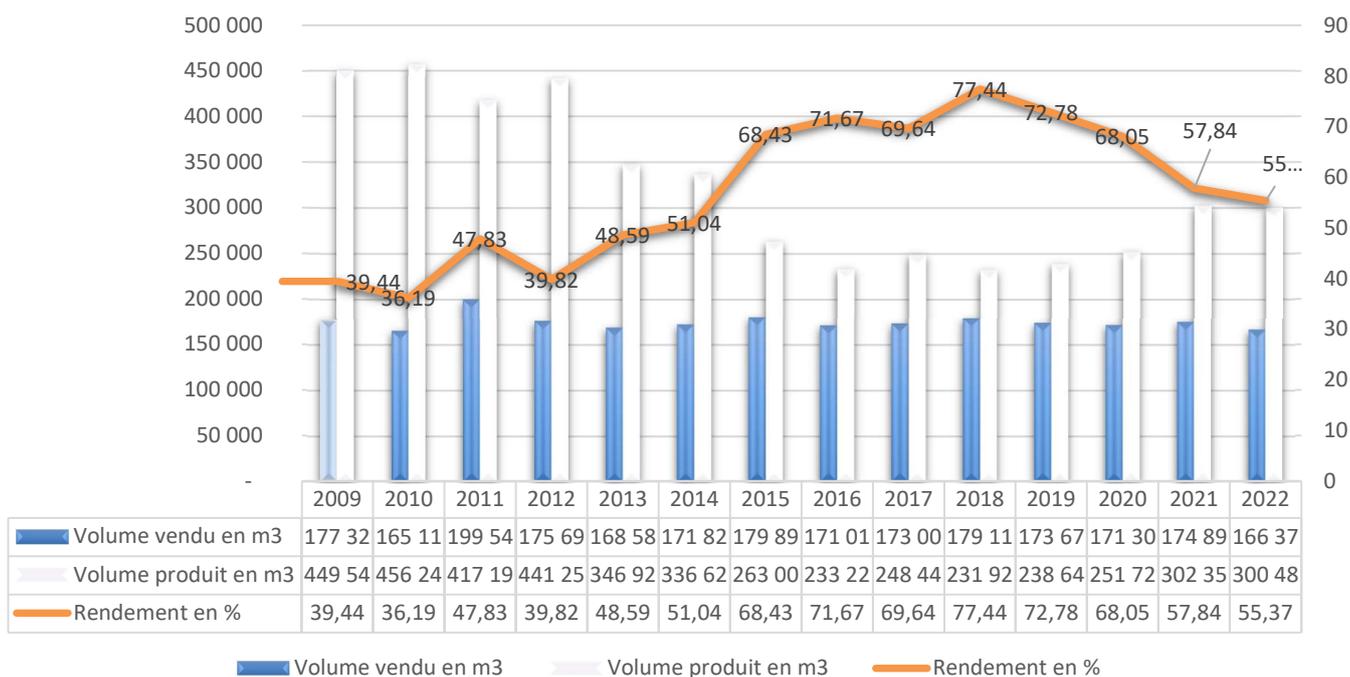
Ce ratio était de : **57.84 %** en 2021
68.05 % en 2020
72.77 % en 2019
77.44 % en 2018
69.46 % en 2017

Compte-tenu des mesures effectuées par les compteurs de la télégestion (relève des index des sources), le volume d'eau mis en distribution est de **300 485 m³**

En intégrant les pertes liées entre autres à des opérations de maintenance (nettoyage château d'eau) et aux fuites constatées sur le réseau estimé à 6 490 m³, le rendement s'élèverait à **57.52 %**.

La différence entre ces 2 rendements s'explique par le fait qu'une partie du trop-plein de Prény et s'évacuant dans le milieu naturel ne soit pas comptabilisée soit 55 495 m³. En effet, le réservoir de Prény dispose de 2 conduites d'évacuation des trop plein mais seulement une dispose d'un système de comptabilisation. La pose d'un compteur sur une conduite de 200 semblerait très onéreuse, la pose d'une vanne de limitation du débit prélevé sur les sources de Prény. En ajoutant ces 55 495 m³, le rendement dit « primaire » serait de 67.91 % et serait cohérent avec le rendement des compteurs de distribution.

Evolution des volumes et des rendements



2.5 Indice linéaire de pertes de réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{300\ 485 - 160\ 644}{365 \times 34} = 10.60 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

(10.27 en 2021 - 5.79 en 2020 - 4.34 en 2019 - 3.81 en 2018 - 5.2 en 2017)

Grille d'appréciation de l'ILP – Agence de l'Eau : Bon < 1,5 - Acceptable < 2,5 - Médiocre < 4 - Mauvais > 4

2.6 Indice linéaire des volumes non comptés (105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **10.80 m³/j/km**

(4.85 en 2021 - 6.10 en 2020 - 5.23 en 2019 – 4.20 en 2018 et 6.1 en 2017).

2.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2018	2019	2020	2021	2022
0,93	0.303	0	0.342	0.520

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{2095 \times 100}{5 \times 33\,913} = 1.23 \%$$

2.8 Plan d'actions

Le plan d'action élaboré en 2015 afin d'améliorer notre rendement d'eau potable a été suivi rigoureusement. Nous poursuivons en 2023, les actions entreprises.

FICHE	DENOMINATION DE L'ACTION	ASSIGNEE A	STATUT	% de réalisation
1	Inventaire du réseau 2015 : Inventaire réalisé sur Excel (lg, canalisation, matériau, diamètre, année de pose)	Isabelle LEGEAY	En cours	60 %
	2016 : Mise en place d'un SIG			
	2017 : Quelques avancées			
	2018 : Finalisation du SIG			
	Prévision 2023 : Poursuite des engagements			
2	Mise à jour des plans 2015 : Inventaire réalisé	Isabelle LEGEAY	En cours	60 %
	2016 : Mise en place d'un SIG			
	2017 : Actualisation			
	2018 : Finalisation du SIG			
	Prévision 2023 : Poursuite des engagements			
3	Recherche de fuites 2015 : 8 recherches de fuites	Isabelle LEGEAY Sté EDR, FONTAINIERS	Terminé	100 %
	2016 : 8 recherches de fuites			
	2017 : 14 recherches de fuites			
	2018 : 5 recherches de fuites			
4	Contrôle visuel (tous les 2 jours) des index des compteurs des châteaux d'eau 2015 : Compteurs bloqués	FONTAINIERS	Terminé	100 %
	2016 : Installation de filtre sur la conduite des sources + contrôles			
	2017 : Poursuite du suivi hebdomadaire			
	2018-19-20 : Poursuite et amélioration du suivi hebdomadaire			
	Prévision 2023 : Poursuite des engagements			
5	Inventaire des compteurs abonnés Et renouvellement des compteurs + de 15 ans 2015 : Nouveau logiciel de facturation (Fluo) mise à jour des abonnés et des compteurs- Etat des lieux à la suite de la relève annuelle.	V. CREUSAT FONTAINIERS Isabelle LEGEAY	En cours	85 %
	2016 : Etat des lieux des compteurs – analyse et prévision de remplacement des compteurs les plus anciens			
	2017 : Remplacement des compteurs rues des peupliers et Louau			
	2017 : Remplacement des compteurs de plus de 40 ans et équipement des compteurs communaux et des « gros consommateurs » avec des têtes de relève nouvelle génération.			
	2019 : Remplacement de 170 compteurs de plus de 15 ans			
	2020 : Remplacement de 106 compteurs de plus de 15 ans			
	2021 Remplacement de 95 compteurs de plus de 15 ans			
	2022 Remplacement de 140 compteurs de plus de 15 ans			
	Prévision 2023 : Remplacement de 200 compteurs de plus de 15 ans			

Étalonnage des compteurs des châteaux d'eau et avis du fabricant sur le montage actuel

2015 : Suite à plusieurs diagnostics, il nous est préconisé de poser des stabilisateur et un clapet anti retour. Suppression du compteur TP haut au château d'eau. Changement des compteurs au château d'eau : TP bas, distribution, sources. Changement du compteur du TP au réservoir de Prény.

6	2016 : Pose de filtres sur les conduites des sources de Prény et remplacement des compteurs au réservoir de Prény. Pose d'une lyre sur le trop plein bas du château d'eau (problème de comptage). 2017 : Rehausse de la lyre située en aval du nouveau compteur. 2018 : Pérennisation du support de la lyre + pose d'un filtre avant compteur sur les sources de Beaume Haie – Vigilance sur les délais d'étalonnage des compteurs.	Isabelle LEGEAY Fournisseur	Terminé	100 %
---	---	--------------------------------	---------	-------

Pose de vannes de sectionnement :

2015 : Pose de 2 vannes rue du Général Thiebaut

2016 : Pose de 3 vannes rue de Lattre de Tassigny

7	2017 : RAS 2018 : Remplacement de 2 vannes au niveau de la ferme Lalance – Pose d'un réducteur de pression pour Albéa. Prévision 2023 : Pose des vannes rue des Aulnois et parc de l'avenir	Isabelle LEGEAY FONTAINIERS	En cours	90 %
---	---	--------------------------------	----------	------

Suppression des branchements plomb :

2016 : 5 branchements renouvelés

2017 : Recensement des branchements par rues – Bilan des branchements supprimés depuis 2013 – Suppression progressive des branchements (10 en 2017)

2018-19 : Poursuite des renouvellements

Prévision 2023 : Poursuite des engagements

8	2017 : Recensement des branchements par rues – Bilan des branchements supprimés depuis 2013 – Suppression progressive des branchements (10 en 2017) 2018-19 : Poursuite des renouvellements Prévision 2023 : Poursuite des engagements	Isabelle LEGEAY FONTAINIERS	En cours	
---	--	--------------------------------	----------	--

Chapitre 3 – Tarification de l'eau

La majorité des factures émises comprennent les trois rubriques distinctes ci-dessous.

A) La distribution

- **LA CONSOMMATION EN EAU**, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume d'eau consommé par l'abonné. Le prix de vente de l'eau couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute, de sa potabilisation et de sa distribution chez les particuliers.
- **CHARGE POUR GESTION ET ENTRETIEN DES COMPTEURS** : Il s'agit d'un forfait annuel totalement indépendant de la consommation. Il permet de financer les interventions pour l'entretien et le remplacement gratuits des compteurs.

B) La collecte et traitement des eaux usées (assainissement)

La redevance d'assainissement finance la construction et l'exploitation des équipements d'évacuation et d'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Seuls les éléments ci-dessus de la facture reviennent directement à la collectivité. Les autres éléments ci-dessous sont reversés aux organismes publics.

C) Organismes publics

- **LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE et MODERNISATION DES RESEAUX**
Ces deux redevances sont perçues et reversées par le service de distribution de l'eau à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour tenir compte des dégradations de la qualité de l'eau dues à son usage domestique. Les sommes perçues permettent aux agences de financer partiellement des investissements conséquents : stations d'épuration, réseaux d'assainissement, réserves et adductions d'eau...
- **TAXE DE PRELEVEMENT** : Cette redevance est également reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Celle-ci est assise sur le volume d'eau brut prélevé sur la ressource au cours de l'année (Art.L1213-10-9 III du code l'environnement).
- **TVA** : La rubrique eau est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 5.5 % et la rubrique assainissement au taux de 10%

3.1 Modalités de tarification :

Composants du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Vente de l'eau (TTC)	1.38	1.38	1.38	1.0.5	1.0.5
Redevance lutte contre la pollution	0.350	0.350	0.350	0.350	0.350
Redevance modernisation des réseaux	0.233	0.233	0.233	0.233	0.233
Redevance assainissement (TTC)	2.64	2.64	2.64	2.97	2.97
Redevance forfaitaire à l'assainissement collectif (TTC)			11.00	11.00	11.00
Taxe de prélèvement	0.052	0.052	0.052	0.052	0.052
Prix (€ TTC/m3) Hors forfaits	4.655	4.655	4.655	4.66	4.66
Participation à l'entretien réseau et au renouvellement de compteurs	19.00	40.00 ⁽¹⁾	40.00 ⁽¹⁾	40.00 ⁽¹⁾	40.00 ⁽¹⁾
Taxe de prélèvement (forfait)	0*	0	0	0	0

(1) Barème en fonction du diamètre du compteur (cet exemple vaut pour un diamètre 15)

3.2 Frais d'accès aux services et autres prestations

Prestations ou interventions	Mode de calcul	PRIX H.T. en €
CLOTURE DE DOSSIER	En cas de changement de titulaire, frais forfaitaires appliqués au titulaire partant couvrant l'édition de la facture de solde et la mise à jour du fichier	40.00
DEPLACEMENT	Sur demande de l'abonné	30.00
FERMETURE/OUVERTURE DE PRISE	Sur demande de l'abonné	40.00
COMPTEUR GELE (responsabilité abonné engagée)	Forfait remplacement du compteur	150.00
COMPTEUR DETERIORE (responsabilité abonné engagée)	Forfait remplacement du compteur	150.00
BAGUES ABSENTES (coupées, recollées, non estampillées « Pagny sur Moselle »)	Forfait	250.00
INDIVIDUALISATION	Forfait (visite sur site, ouverture du dossier)	190.00

3.3 Délibérations fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°2021-82 du 19 novembre 2021 fixant les tarifs du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Délibération n°2021-82 du 19 novembre 2021 fixant les frais d'accès au service
- Délibération n°1 du 4 mai 2015 fixant la Participation pour Raccordement à l'égout (PFAC)
- Délibération n°2021-69 du 27 septembre 2021 fixant les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) eau et assainissement

3.4 Facture d'eau type 120 m3

	Volume (en m3)	Prix unitaire H.T. (en €)	Taux TVA (%)	Montant H.T. (en €)	Montant TVA	Montant T.T.C. (en €)
Prix de l'eau	120	1.00	5.5	120.00	6.60	126.60
Redevance lutte contre pollution	120	0.35		42.00		42.00
Participation au renouvellement compteur				40.00		40.00
Taxe de prélèvement	120	0.052		6.24		6.24
Redevance modernisation des réseaux	120	0.233		27.96		27.96
Total eau (D102.0)				236.20	6.60	242.80
Prix de l'assainissement	120	2.70	10	324.00	32.40	356.40
Redevance forfaitaire à l'assainissement collectif	1	10.00	10	10.00	1.00	11.00
Total assainissement (D204.0)				334.00	33.40	367.40
Référence 120m3/an Total facture 2022 et 2021				570.20	40.00	610.20
Référence 120m3/an Total facture 2020				571.40	38.45	609.85
Référence 120m3/an Total facture 2019				561.40	37.45	598.85
Référence 120m3/an Total facture 2018				540.40	37.45	577.85

On considère qu'à partir de ces éléments le prix moyen du m³ d'eau facturé en 2022 s'élève à **5.08 € TTC** (base 120 m3 consommés).

Les abonnés peuvent choisir les modalités de facturation suivantes :

- La mensualisation, prélèvement sur 10 mois. Elle est calculée à partir de leur consommation de l'année N-1 (85%). Une facture est envoyée en fin d'année (735 abonnés mensualisés).
- Les abonnés au nombre de 1043 reçoivent deux factures (estimative et réelle) par an : la facture du 1^{er} semestre est un acompte calculé d'après la consommation de l'année N-1 (50 %).

La facture de relève du 2^e semestre représente le solde restant dû.

Exemple d'une facture annuelle type 120m3

Eau et assainissement
 Pagny-sur-Moselle
 1 Rue des Aulnois

54530 PAGNY-SUR-MOSELLE
 Tél: 03 83 81 58 48

Siret : 21540415300102 TVA Intra. : FR23215404

Facture annuelle - Mensualisation 2021

Facture n° 018120 du 21/10/2021
 Période : 2021 - 0

Régularisation mensualisation 2021

Prélèvement automatique :

Prélèvement prévu le : 10/11/2021

N° de redevable: 01219

Expéditeur
 Trésorerie de PAM Collectivités
 16 Rue Raugraff - BP 60259
 54706 PONT-A-MOUSSON Cedex

Destinataire
 54530 PAGNY SUR MOSELLE

Horaires ouv. : Lundi au Vendredi 9h/12h - 15h/17h30
 Le samedi des semaines impaires 10h/12h (Accueil/Urbanisme)

Référence / adresse du compteur	Date relevé	Anc. index	Nouv. index	Cons. eau	Déjà estimé
05542262 - PAGNY SUR MOSELLE	09/09/2021	1 698	1 818	120	105

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,00	120,00	5,50	6,60	126,60
Gestion des compteurs/Entretien des réseaux	1	40,00	40,00			40,00
Total Distribution de l'eau			160,00		6,60	166,60
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance assainissement	120	2,70	324,00	10,00	32,40	356,40
Redevance forfaitaire à l'assainissement col	1	10,00	10,00	10,00	1,00	11,00
Total Collecte et traitement des eaux usées			334,00		33,40	367,40
Autres organismes publics						
Taxe de prélèvement (Agence de l'eau)	120	0,052	6,24			6,24
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,35	42,00			42,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,233	27,96			27,96
Total Autres organismes publics			76,20			76,20

Pour information		Total facture	HT : 570,20 €	TVA : 40,00 €	TTC : 610,20 €
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement		Déjà facturé	HT : -497,68 €	TVA : -34,98 €	TTC : -532,66 €
Prix du litre d'eau : 0,03728 € / L		A prélever	HT : 72,52 €	TVA : 5,02 €	TTC : 77,54 €
Pour information : (Eau : 31,30 € / Ass. : 46,24 €)					

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de prélèvement :

3.5 La relève des compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau a été effectuée par 2 agents saisonnier (Catherine CLAIRE et Corentin BAUDEAN). Les agents ont effectué cette relève durant la période du 29 août au 17 septembre 2022.

Les horaires de travail décalés (du lundi au vendredi : de 10h30 à 14 h et de 16h30 à 19h30 et le samedi de 10h30 à 13h) permettent d'accéder plus facilement au domicile des abonnés car 70% de nos compteurs sont installés à l'intérieur des habitations.

Les 1 778 compteurs que comporte le parc de la commune sont répartis en 4 tournées.

TOURNEE	QUANTITES
NORD / EST	551
NORD / OUEST	376
SUD / EST	476
SUD / OUEST	375
Total	1 778

Il a été constaté 6 fuites avant/après compteur dont 4 dégrèvements accordés par la commission Aménagement et Développement du Territoire.

Comme tous les ans, lors de l'absence de l'abonné et pour les compteurs installés en intérieur, un coupon les invitant à prendre rendez-vous sous huitaine avec l'agent releveur est déposé dans leur boîte aux lettres.

Sans réponse, et sous huitaine, un deuxième coupon est déposé par l'agent invitant l'abonné à communiquer son index soit par courrier ou soit par mail (accompagné d'une photo du compteur et en précisant sa localisation).

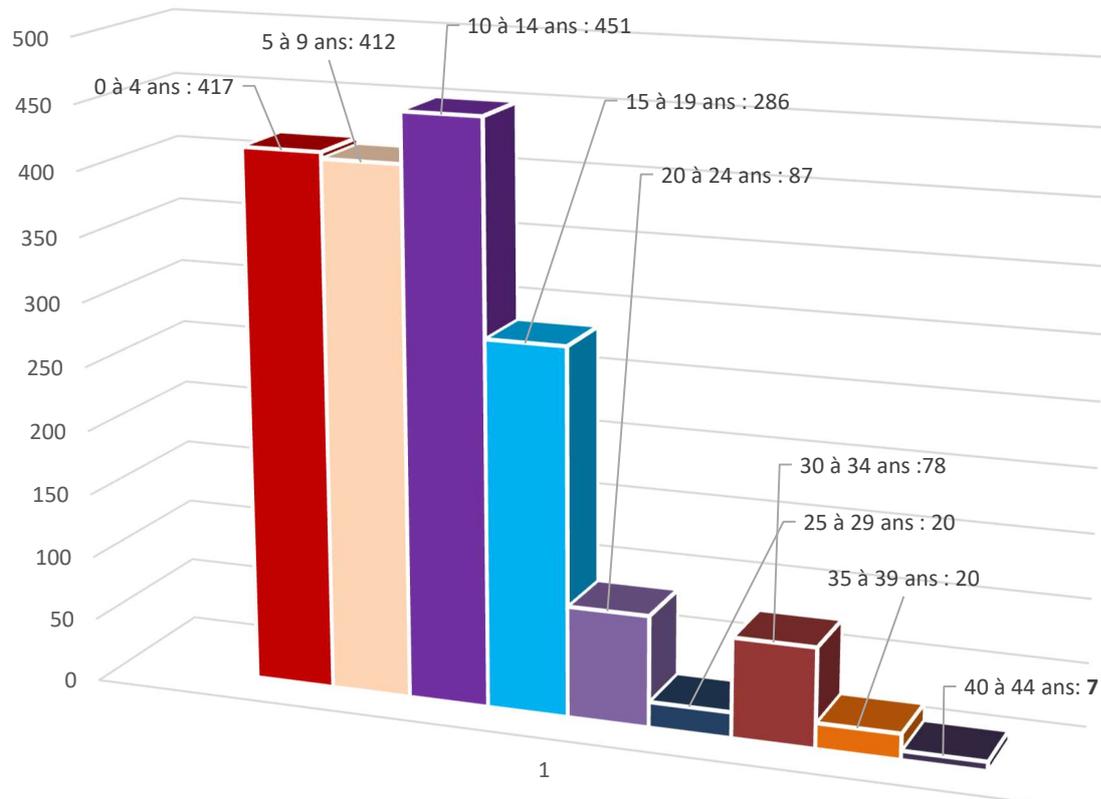
709 compteurs sont équipés de tête de relève.

23 abonnés ont été avertis par courrier pour une consommation jugée anormale (+ de 50 % par rapport à leur consommation de 2021).

Au cours de cette année 202 mouvements d'abonnés ont été enregistrés contre 190 en 2021, 148 en 2020, 204 en 2019, 137 en 2017, 118 en 2016 et 73 en 2015. (Départ/arrivée)

3.6 Vieillessement du parc

Etat des lieux du parc compteur au 31/12/2022



3.7 Répartition des diamètres

DIAMETRES	QUANTITES
15	1602
20	136
25	7
30	11
40	16
50	1
60	1
65	1
100	3
Total	1778

Chapitre 4 – L’assainissement collectif



4.1 Présentation du territoire desservi

La commune de Pagny sur Moselle est autorisée à réaliser, exploiter les ouvrages de collecte, de transport des Eaux Usées sur le territoire de Pagny sur Moselle et une Station d’Epuración des Eaux Usées par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006.

La commune de Prény est raccordée au système de traitement des Eaux Usées.

Le service assure les missions de collecte, de transport et de traitement des eaux usées ainsi que l’élimination des boues produites. Le service est exploité en régie.

Le réseau de la ville de PAGNY SUR MOSELLE se compose de 48 429 mètres linéaires de réseau et de 3 postes de refoulement. Les réseaux sont de type unitaire à l’exception des nouveaux lotissements de type séparatif. Les postes de refoulement sont raccordés à un système de supervision permettant de les contrôler à distance. Toutefois, ceux-ci sont vérifiés régulièrement par l’équipe technique du service eau et assainissement.

La station de Traitement des Eaux Usées (STEU) se situe en rive gauche du Moulon, sur la parcelle AK 117, au lieu-dit Maladrie, au Sud-Est de la commune de Pagny sur Moselle. Cette parcelle est délimitée par le canal à grand gabarit de la Moselle et le ruisseau de Moulon à l’est et la voie SNCF à l’Ouest.

Un plan de zonage a été approuvé lors de l’élaboration du P.L.U en date du 26 juin 2013.

Un règlement de service régit les conditions et modalités accordés aux usagers du réseau d’assainissement collectif. (Délibération n°2018-67 du 29 juin 2018)

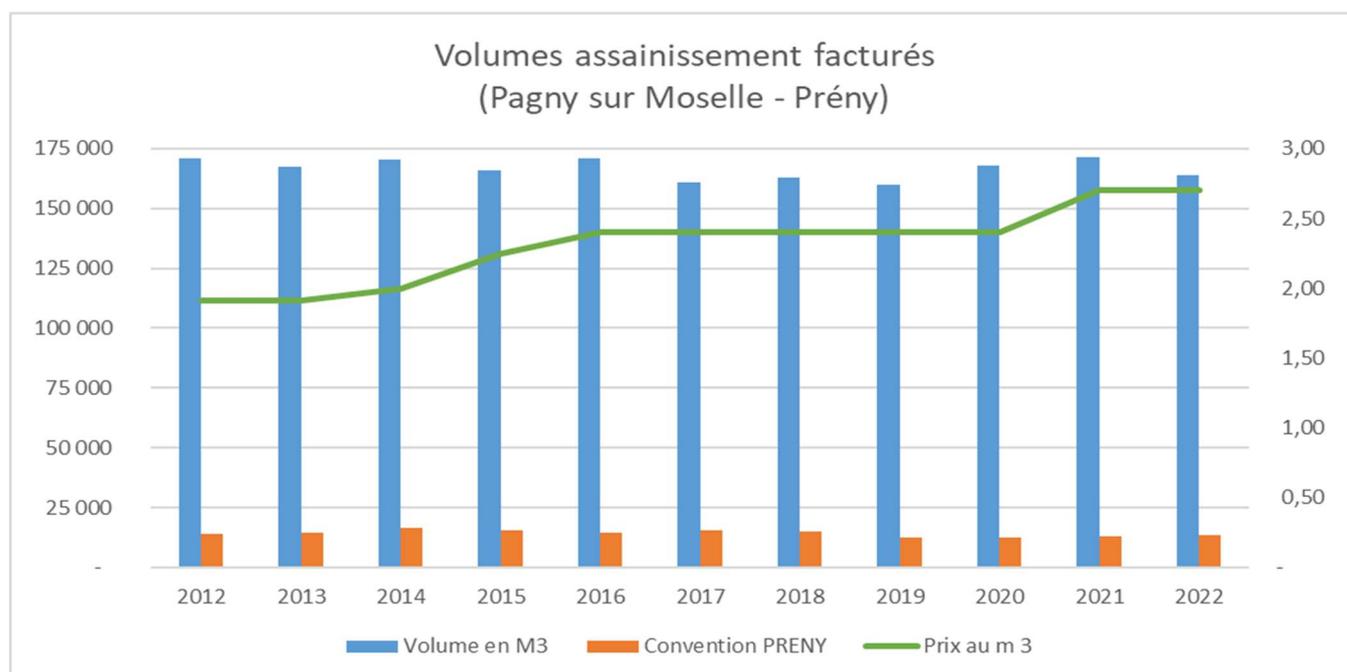
4.2 Estimation de la population desservie

La population totale s’élève à environ 4 105 habitants. Convention d’import des effluents avec Prény : 362 habitants (recensement INSEE 2020).

4.3 Nombre d’abonnements et volumes facturés

Les **1 741** abonnés domestiques représentent un volume de **163 757 m³**.

La commune de Prény rejette **13 377 m³** d’eaux usées à la station d’épuration.



4.4 Densité linéaire d'abonnés

La densité linéaire d'abonnés traduit la concentration urbaine → 2022 : **45.82 abonnés/km** – 2021 : 46

4.5 Ratio habitants/abonnés

Estimation du nombre d'habitants desservis / Nombre d'abonnés.

Le ratio habitants par abonnés traduit l'avancement de l'individualisation des contrats avec les usagers mais aussi de la densité familiale → 2022 : **2.36 habitants/abonnés** – 2021 : 2.45

4.6 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [m]	2020
Réseau gravitaire (eaux usées + eaux pluviales)	47 252 m
Réseau de refoulement	1 177 m
Total réseau	48 429 m

La collectivité a signé un marché avec une société d'hydrocurage. Ce marché prévoit le nettoyage des différents organes du réseau d'assainissement (postes de refoulement, dessableurs, déversoirs d'orage, avaloirs), du curage préventif et des interventions d'urgence. Cette société établit un rapport pour chaque intervention sur notre réseau d'assainissement.

Programme de curage des réseaux et d'entretien des bâtiments réalisé par EGOUTS SERVICES au cours de l'année 2022 :

	Opérations et remarques
Réseau Beaume Haie	Hydrocurage réseaux
Commune	Curage DO13 et débouchage place de Verdun
Commune	Entretiens des grilles, avaloirs
STEP	Entretien de tous les ouvrages
Rue des Aulnois	Hydrocurage réseaux
Ensemble commune	Entretien des DO et des dessableurs
Commune	Entretien des 3 PR
Résidence Dr JeanClaude	Entretien séparateur à graisse
STEP	Entretien conduite dessableur/deshuileur
Commune	Curage DO13 et débouchage place de Verdun
STEP	Entretien fosse à flottants
Résidence Dr JeanClaude	Entretien séparateur à graisse
STEP	Entretien dessableur/deshuileur – DO entrée – canal venturi Entrée
STEP	Entretien fosse MDV – PR Entrée
Commune	Entretiens des grilles, avaloirs

Nota bene : en gras = les points noirs cf page 36

4.5 Les déversoirs d'orages et les postes de refoulement :

4.5.1 Les déversoirs d'orages

DO	Commune d'implantation – Localisation	Nom du milieu récepteur	Coordonnées (x,y,z) de l'ouvrage (RGF93)	Charge transitée par temps sec en kg DBO5/jour
DO n° 9	Pagny-sur-Moselle, à proximité du rond-point de la rue Nivoy et rue Théophile Brichon	Ruisseau de Beaume Haie	921432,84 ; 6880081,23 ; 181,14	11.8
DO n° 10	Pagny-sur-Moselle, à l'extrémité de la rue St Nicolas, sur le parking SécoRail	Ruisseau le Moulon	921474,66 ; 6879858,45 ; 180,58	4.7
DO n° 11	La Sablonnière terrain voie ferrée	Ruisseau le Moulon	921553,22 ; 6879664,76 ; 179,46	30.9
DO n° 12	Croisement rue Thiébaut et rue Saint Nicolas	Ruisseau le Moulon	921328,17 ; 6879835,70 ; 181,99	8
DO n° 16	Croisement rue de Nivoy et rue de Favelin	Ruisseau de Beaume Haie	921330,61 ; 6880114,44 ; 181,72	26.7
DO n° 17	Croisement rue de Serre et rue Adolphe Thierry	Ruisseau de Beaume Haie	921128,33 ; 6880140,72 ; 183,66	9.7
DO n° 18	Place de Verdun	Ruisseau de Beaume Haie	920972,53 ; 6880201,10 ; 185,42	55.3
DO n° 19	Croisement rue Joly et rue des Aulnois	Ruisseau de Beaume Haie	921000,39 ; 6880259,13 ; 185,6	25.8
DO n° 20	A l'amont de la rue Joly, près du Château d'eau	Ruisseau de Beaume Haie	920808,09 ; 6880372,61 ; 192,54	11.9
DO n° 57	Chemin Pointanchamps	Ruisseau le Moulon	920763,94 ; 6879783,53 ; 201,32	6.8
DO A	Extrémité Sud de la rue Jean Jaurès	Ruisseau le Moulon	921657,59 ; 6879161,59 ; 179,39	53
DO Nord	Proximité voie ferrée	Moselle	921430,17 ; 6880854,14 ; 180,97	21.5
DO Sud	Proximité rejet de la station d'épuration	Ruisseau de Beaume Haie	921717,82 ; 6879783,53 ; 176,8	13.5
DO STEP (by-pass)	Entrée station épuration	Ruisseau le Moulon	921793,43 ; 9879422,03 ; 178,05	

4.5.2 Les postes de refoulement

Poste Petite Vitesse - PR1

C'est un poste en béton armé de forme circulaire ; il est équipé de 2 pompes.

Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées en fonctionnement normal par une sonde à ultrasons et en mode dégradé par 2 poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

Poste Théophile Brichon (PN20) – PR2

C'est un poste en béton armé de forme circulaire ; il est équipé de 3 pompes Flygt. Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées par une sonde piézométrique et en mode dégradé par des poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

Poste Jean Bouin - PR3

C'est un poste polyester armé en fibre de verre. Il est équipé de 2 pompes Flygt.

Les pompes fonctionnent en alternance ; elles sont commandées en fonctionnement normal par une sonde piézométrique et en mode dégradé par 2 poires de niveau assurant les démarrages et arrêts lorsque le poste se trouve en niveau haut et bas.

N° PR	Commune d'implantation – Localisation	Charges (en équivalent habitants)	Nom du milieu récepteur de la surverse
PR 1 Petite Vitesse	Zone Nord	359	Réseau unitaire
PR 2 Brichon	Proximité DO 9	196	Ruisseau de Beaume Haie
PR 3 Jean Bouin	Proximité rejet de la station d'épuration	225	Ruisseau du Moulon

4.5.3 La station d'épuration - Code sandre : 025441501738

La station d'épuration de Pagny sur Moselle a été construite pour traiter les effluents de Pagny sur Moselle et de Prény. L'installation, conçue et réalisée par SOGEA, a été mise en eau en juin 2006. Un contrat d'assistance technique est signé avec SOGEA. Sa capacité de traitement est 5000 Equivalents Habitants (EH). Le traitement des effluents est de type "boues activées à aération prolongée" et l'eau est rejetée à la confluence des ruisseaux dit du Moulon et de Beaume Haie pour terminer dans le milieu récepteur de la Moselle. La population totale s'élève à environ 4 467 habitants dont 362 pour la commune de Prény (recensement INSEE 2020).

Caractéristiques théoriques

Débit de traitement	:	112 m ³ /h (en pointe)
Population Equivalente	:	5 000 EH par temps sec 7 000 EH par temps de pluie
Production de boue hebdomadaire	:	7 tonnes
Volume du bassin biologique	:	1100m ³
Diamètre du clarificateur	:	15.35m au miroir
Puissance installée	:	176kW

Traitement

La première étape de l'épuration est le traitement physique des effluents. On élimine les eaux usées de ses gros encombrants (papiers, lingettes, bois...), de ses sables et de ses graisses.

Chaque refus de traitement est collecté et dirigé vers un centre de traitement classé.

Après ces étapes, la pollution organique et chimique (matière organique, azote, phosphore) est éliminée par voie biologique.

Le principe est de maintenir un milieu adéquat pour que les micro-organismes présents dans l'eau dégradent naturellement les polluants présents dans les effluents. Par alternance de phases d'aération et anaérobiques, les bactéries vont transformer et absorber les éléments polluants pour en faire une « boue biologique » liquide, potentiellement valorisable en agriculture.

L'eau épurée est ensuite comptabilisée et rejetée vers le milieu naturel.

Par centrifugation, la boue biologique est séparée de son eau pour former des boues plus denses.

Les boues **conformes** en sortie de station sont évacuées et compostées pour être épandues sur des terres agricoles.

Les boues **non-conformes** en sortie de station sont chaulées (pour les stabiliser) et envoyées vers un centre d'enfouissement (décharge classée).

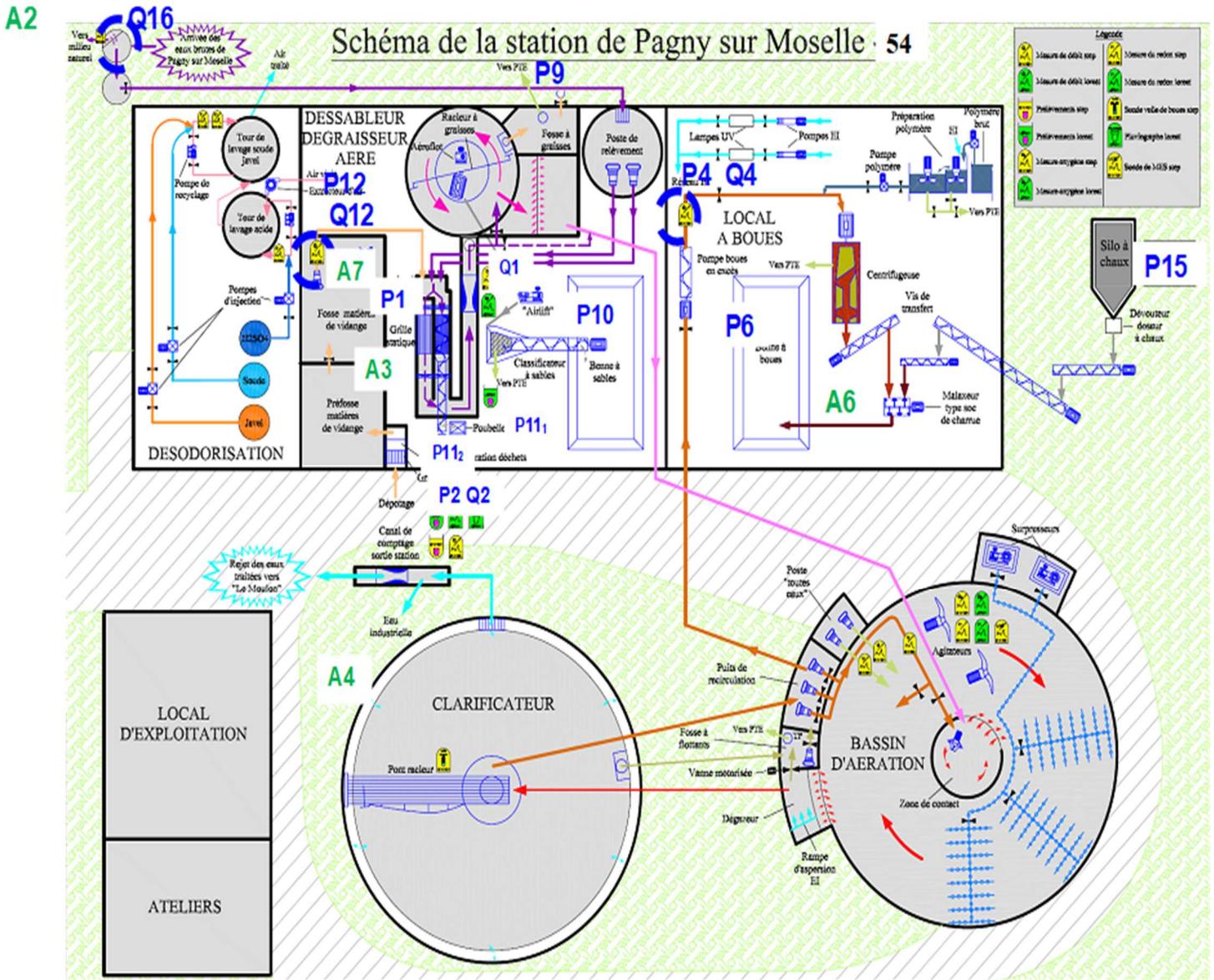
Les performances de la station sont suivies au quotidien par des contrôles visuels et préventifs de fonctionnement réalisées par les agents d'exploitation.

Prescriptions de rejet

Autorisation préfectorale en date du 22 juin 2007

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau le Moulon

4.5.3.1



Points Physiques	Libellé
P1	Prélèvement entrée station
Q1	Débit entrée station
P2	Prélèvement sortie station
Q2	Débit sortie station
P12	Prélèvement Matières de vidange
Q12	Débit Matières de vidange
Q16	Débit trop plein déversoir d'orage en tête de station

Points	Libellé
P4	Débit boues produites avant traitement
Q4	Prélèvement boues produites avant traitement
P6	Boues produites après traitement avec réactifs
P9	Huiles/grasses évacuées sans traitement
P10	Sable produit
P11 ₁	Refus de dégrillage produit entrée station
P11 ₂	Refus de dégrillage produit dépotage matières de vidange

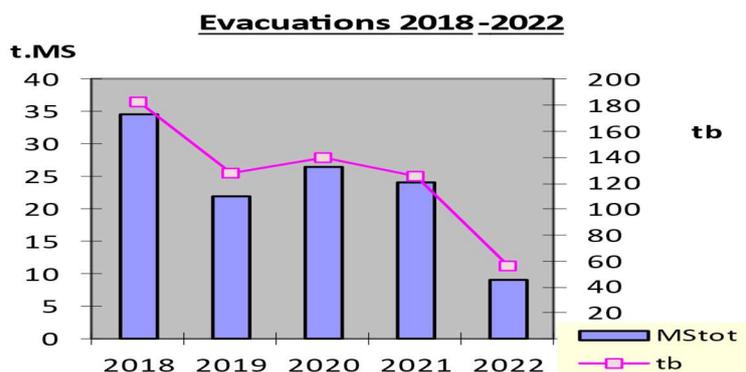
Code exploitant	Libellé	Types de point	Libellé type (nomenclature SANDRE)
PR1	DO en tête de station	A2	DO en tête de station
PR2	Entrée station	A3	Entrée station
PR3	Sortie station	A4	Sortie station
PR4	Boues produites après traitement avec réactifs	A6	Boue produite
PR5	Apports matières de vidange	A7	Apports extérieurs

4.5.3.2

Production et taux de boues évacuées (P206.3)

Boues	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (Tonnes de MS)
Boues produites	56	
Boues évacuées	56	9.20
Autre évacuation		

TMS admis par une filière conforme : x 100 = 16.40 % (Siccité)
 T total évacué par toutes les filières



4.5.3.3 Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Destination(s)
Refus de dégrillage	10.56	Suez
Sables	4.44	Onyx
Huiles Graisses	Néant	
Autres	Néant	

4.5.3.4 Les apports extérieurs

Quantités des apports extérieurs au cours de l'année

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution	Précisions : origines des apports, traitement éventuel...
Matières de vidange	134.74 m3		Egouts Services

4.5.3.5 Consommation d'énergie et de réactifs

Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

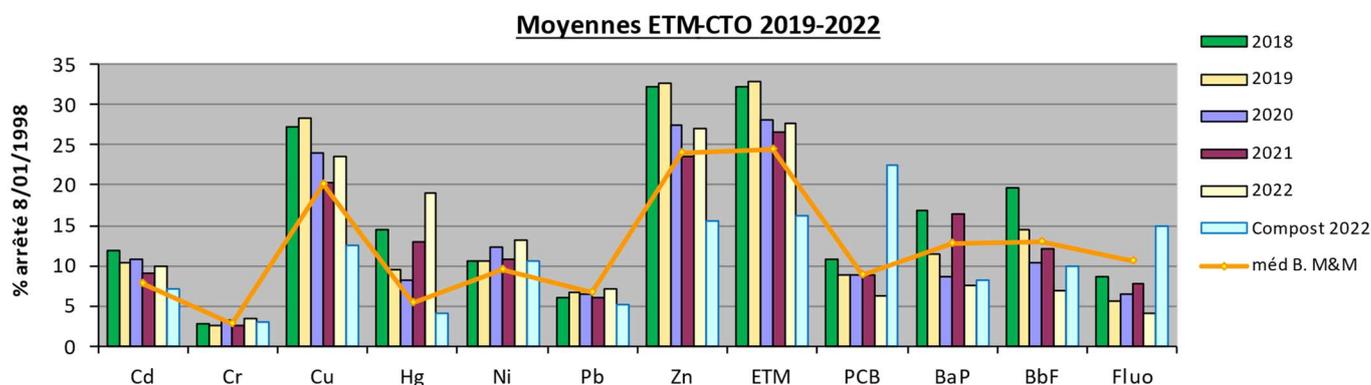
Energie	Consommation
Electricité	210 809 kWh
Eau potable consommée	453 m3

Quantité de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés	Filière eau	Filière boue
Polymère		1800 kg (8 fûts de 225 kg)

4.5.3.6 Analyses de boues et composts en 2022

Nombre :
 4 VA (Valeur Agronomique)
 4 ETM (Eléments Traces Métalliques)
 4 CTO (Composés Traces Organiques)



4.5.3.7 Remarques diverses et amélioration à apporter (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle)

Qualité des boues : Les teneurs en ETM et CTO sont conformes à l'arrêté du 8/01/98 sur les 4 prélèvements effectués en 2022. Les valeurs moyennes sont en légère hausse entre 2021 et 2022 pour les ETM qui retrouvent leurs niveaux de 2020. La hausse est plus marquée pour le mercure qui a plus que doublé en 2 ans et avoisine 20% de la limite. A l'inverse, les teneurs en CTO sont en baisse et retrouvent également leurs niveaux de 2020.

Les concentrations maximales concernent cuivre, mercure et zinc entre 29 et 32% de la limite. Les autres micropolluants sont inférieurs à 15% des seuils.

La répartition des analyses permet de confirmer l'innocuité de l'ensemble de la production annuelle de boues.

Aucun épandage en 2021 : les boues sont compostées sur les plateformes CETV de Beaumont. Elles sont traitées en mélange avec d'autres boues et doivent produire un compost conforme à la norme NF U44-095. Le compost obtenu est épandu sur terres agricoles. La production de boues a fortement baissé en 2022.

Qualité des composts : les critères de la norme NF U44-095 sont respectés sur les lots analysés en 2022 sur le site CETV. L'hygiénisation par compostage est confirmée en 2022 par l'analyse des pathogènes.

Capacités de stockage : les boues sont stockées sur la plate-forme CETV puis traitées une fois leur conformité établie. L'absence de stockage est limitante.

Améliorations à apporter : qualité des boues (origine/suivi mercure ..., laboratoire analyses, valeurs suspectes), des composts

4.5.4 Bilan sur la pollution traitée et rejetée

Rejet polluant autorisé :

Paramètres	Rendement minimal de l'épuration	Concentration maximal de rejet
DBO5	90 %	25 mg/L
DCO	75 %	100 mg/L
NTK	75 %	10 mg/l
MES	90 %	30 mg/l

Charges reçues par l'ouvrage :

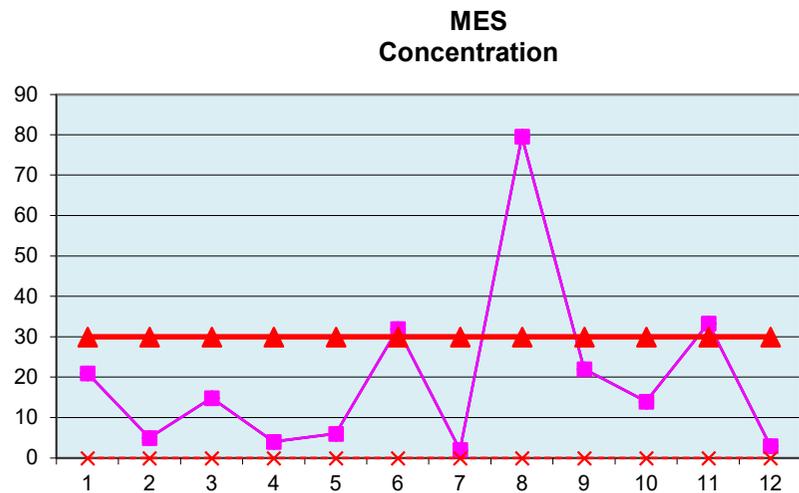
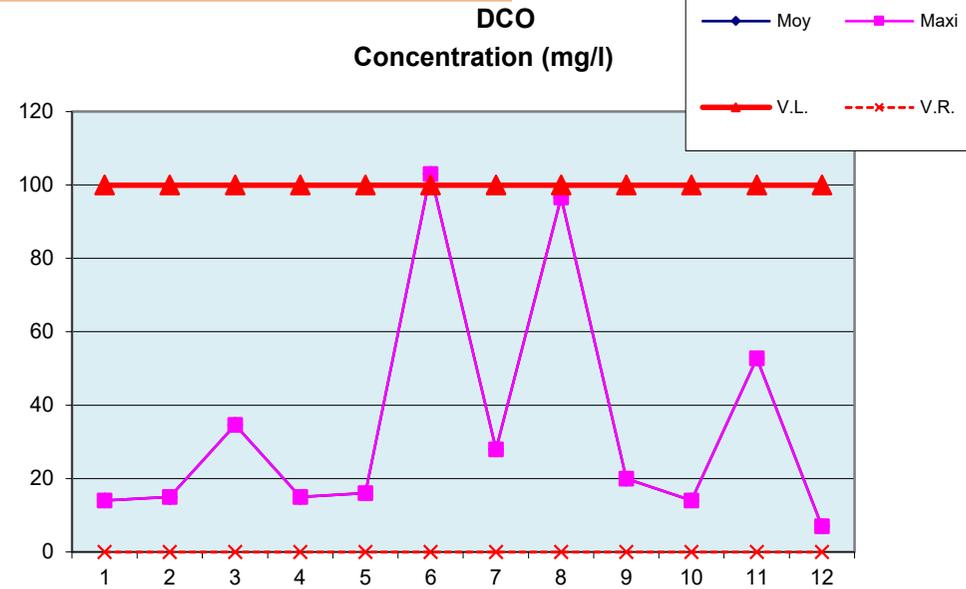
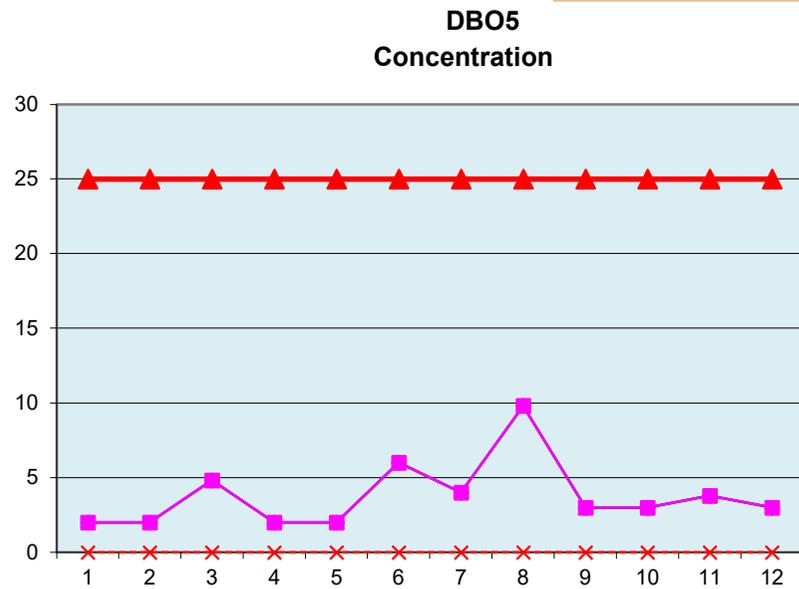
	MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Rendement moyen "réglementaire" du système de traitement (%)	82.30	88.60	96.38	82.43	88.94	51.24
Flux moyen sortant du système de traitement (kg/j)	23.85	39.67	4.38	7.91	4.80	2.26
Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j)	134.75	347.82	120.77	45.05	43.37	4.63
Flux moyen éliminé par le système de traitement (kg/j)	110.90	308.15	116.40	37.13	38.58	2.27
% de bilans réalisés hors conditions normale / au nombre de bilans total	0	0	0	0	0	0

Débit maximal entrant (m3/j)	9783.86	PC 95 (m3/j)	2939
Pollution maximale entrante (kg/j de DBO5)	481.86		

Les rendements sont conformes à l'arrêté Préfectoral

Débit de référence (m3/j)	0	PC 95 (m3/j)	2939
Période	2022		

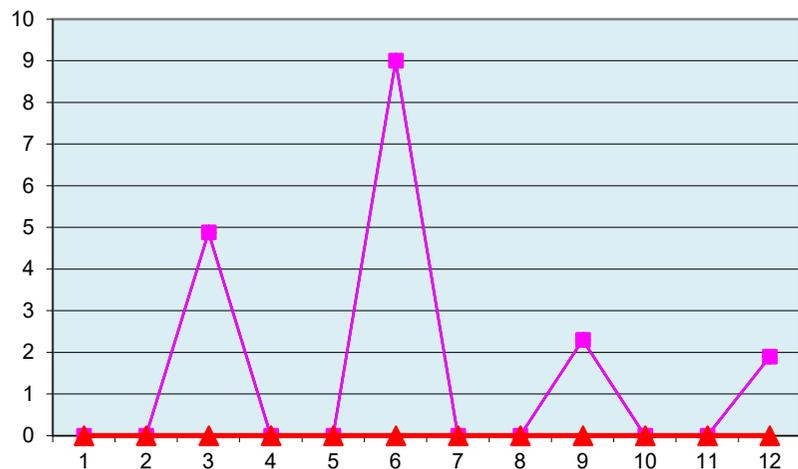
Mois	Pluvio cumulée en mm	Informations	Pluvio mm/j	Vol. rejeté par DO (m3)	Vol. rejeté par le by pass (m3)	Débit. jour. traité m³/j (A3)	Concentrations, flux en sortie et rendements (1) (prise en compte partiellement DO en tête de step (A2))																							
							MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT					
							Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j
Janvier	65,6	Moyenne (1)	2,1	133		1816	21,0	2	39	14,0	94	26	2,0	96	4															
		Valeur extrême (2)	26,0	3597		2826	21,0	2	39	14,0	94	26	2,0	96	4															
		Nb de dépassement					0	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
Février	17,5	Moyenne	0,6	0		1746	5,0	92	9	15,0	86	26	2,0	95	3															
		Valeur extrême	8,1	12		2709	5,0	92	9	15,0	86	26	2,0	95	3															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Mars	9,3	Moyenne	0,3	1		1108	14,8	89	16	34,6	91	38	4,8	96	5	5,9	86	6,4	4,9	89	5,4	3,0	89	3,3	1,1	79	1,2			
		Valeur extrême	3,3	21		1677	14,8	89	16	34,6	91	38	4,8	96	5	5,9	86	6,4	4,9	89	5,4	3,0	89	3,3	1,1	79	1,2			
		Nb de dépassement					0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Avril	35,5	Moyenne	1,2	1		1405	4,0	96	5	15,0	94	18	2,0	98	2															
		Valeur extrême	24,4	14		2522	4,0	96	5	15,0	94	18	2,0	98	2															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Mai	12,4	Moyenne	0,4	0		872	6,0	97	5	16,0	95	14	2,0	98	2															
		Valeur extrême	4,3	0		1482	6,0	97	5	16,0	95	14	2,0	98	2															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Juin	26,2	Moyenne	0,9	0		805	32,0	71	29	103,0	69	92	6,0	95	5	11,3	77	10,1	9,0	82	8,1	1,4	96	1,3	2,2	61	2,0			
		Valeur extrême	7,9	0		1566	32,0	71	29	103,0	69	92	6,0	95	5	11,3	77	10,1	9,0	82	8,1	1,4	96	1,3	2,2	61	2,0			
		Nb de dépassement					1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Juillet	7,1	Moyenne	0,2	4		648	2,0	99	1	28,0	93	21	4,0	97	3															
		Valeur extrême	6,4	98		1048	2,0	99	1	28,0	93	21	4,0	97	3															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Août	9,8	Moyenne	0,3	0		540	79,6	56	77	96,6	82	93	9,8	93	9															
		Valeur extrême	4,4	6		1025	79,6	56	77	96,6	82	93	9,8	93	9															
		Nb de dépassement					1	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
Septembre	26,2	Moyenne	0,9	14		772	22,0	81	24	20,0	93	22	3,0	96	3	6,3	83	6,8	2,3	94	2,5	0,2	99	0,2	3,5	17	3,8			
		Valeur extrême	8,6	123		1777	22,0	81	24	20,0	93	22	3,0	96	3	6,3	83	6,8	2,3	94	2,5	0,2	99	0,2	3,5	17	3,8			
		Nb de dépassement					0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Octobre	54,2	Moyenne	1,7	39		819	14,0	94	11	14,0	97	11	3,0	99	2															
		Valeur extrême	10,3	404		1957	14,0	94	11	14,0	97	11	3,0	99	2															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
Novembre	37,8	Moyenne	1,3	14		1397	33,3	43	66	52,8	79	104	3,8	94	7															
		Valeur extrême	7,9	122		2307	33,3	43	66	52,8	79	104	3,8	94	7															
		Nb de dépassement					1	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
Décembre	27,8	Moyenne	0,9	131		1552	3,0	97	5	7,0	96	12	3,0	96	5	4,8	83	8,3	1,9	92	3,3	0,9	96	1,6	1,2	31	2,1			
		Valeur extrême	7,9	3407		2685	3,0	97	5	7,0	96	12	3,0	96	5	4,8	83	8,3	1,9	92	3,3	0,9	96	1,6	1,2	31	2,1			
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nombre de dépassements						3	6	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
MOYENNE (1)	0,9		30		1122	19,3	82	24	32,0	89	40	3,5	96	4	6,6	82	7,9	4,0	89	4,8	1,3	95	1,6	1,9	51	2,3				
MAXIMUM	26,0		3597		2826	79,6	99	77	103,0	97	104	9,8	99	9	11,3	86	10,1	9,0	94	8,1	3,0	99	3,3	3,5	79	3,8				
MINIMUM	0,0		0		1	2,0	2	1	7,0	69	11	2,0	93	2	4,8	77	6,4	1,9	82	2,5	0,2	89	0,2	1,1	17	1,2				
TOTAL ANNUEL	329,4		9550		356719																									
Valeurs limites de rejet							MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT					
Période générale							30	90		100	75		25	90							10	75								
Valeurs rhédoitères							MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT					
Période générale																														
							0																							
							0																							



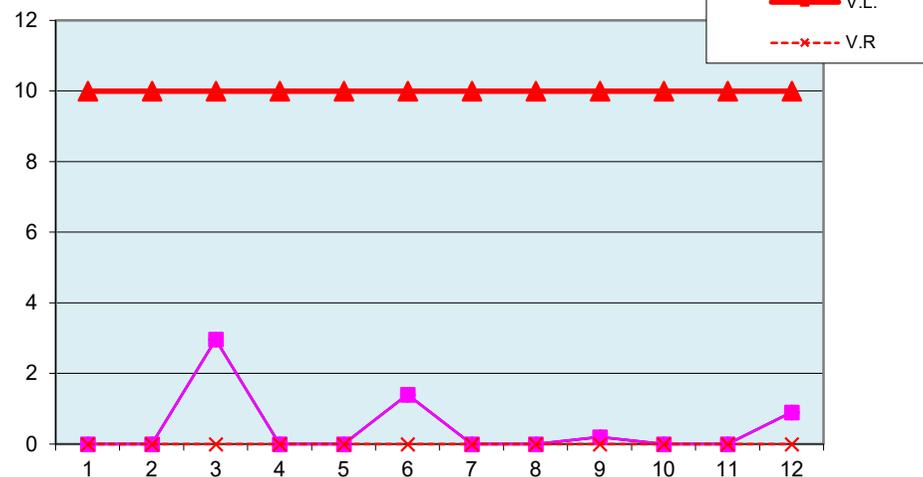
Graphiques annuels des concentrations du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)

(1) : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles

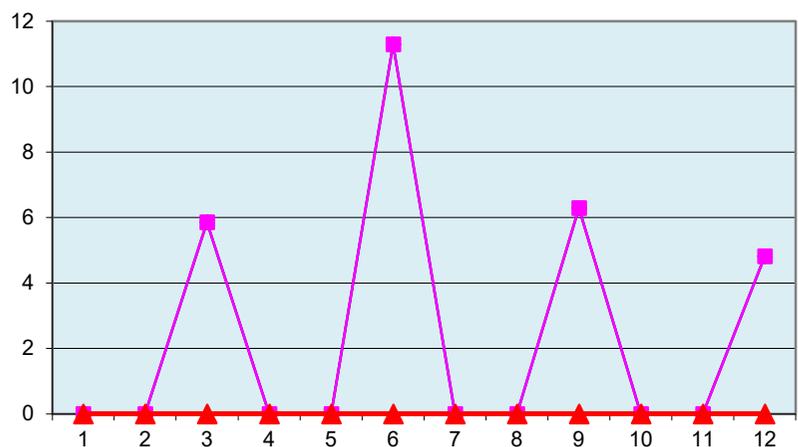
NK
Concentration



N-NH4
Concentration

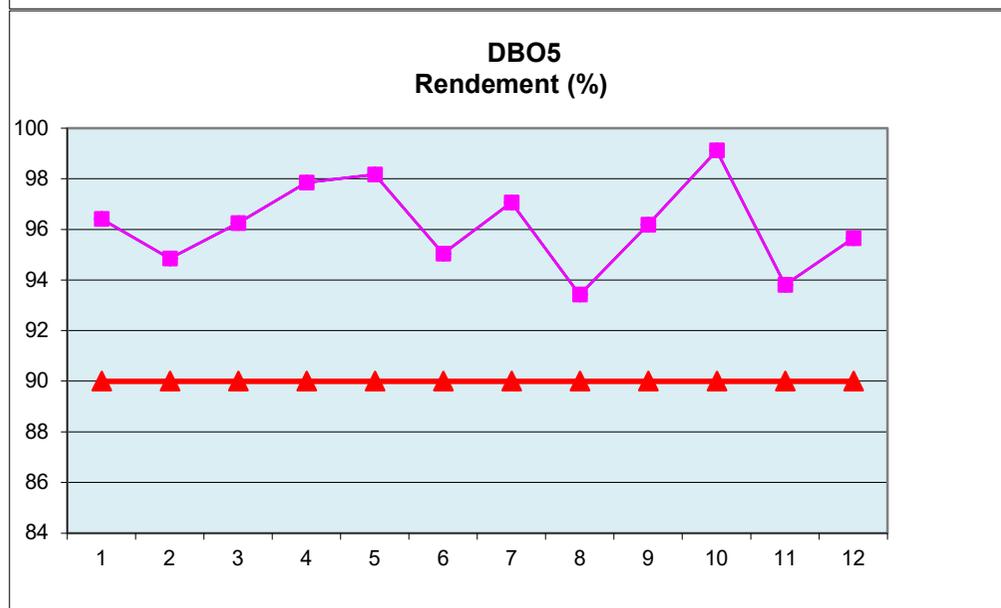
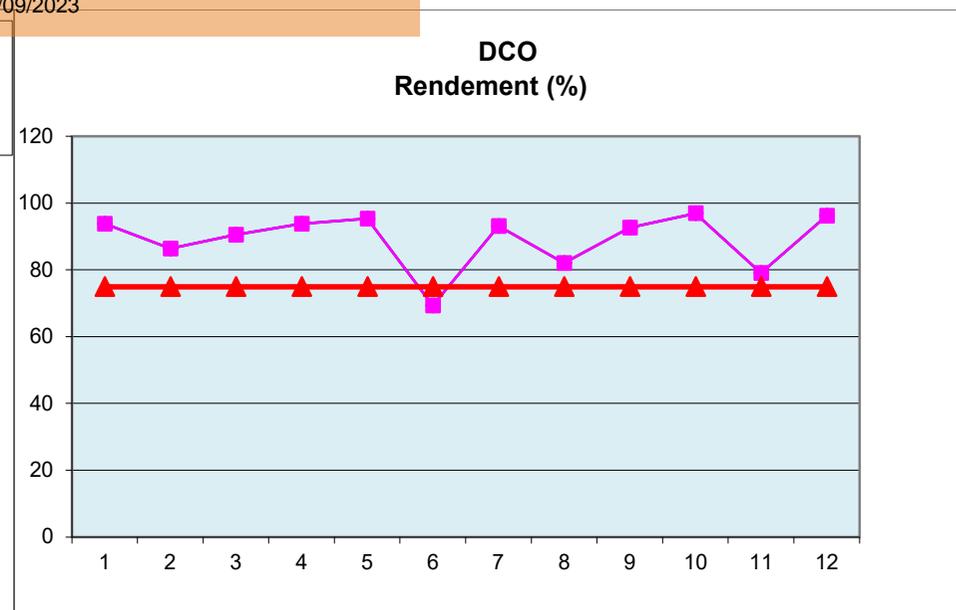
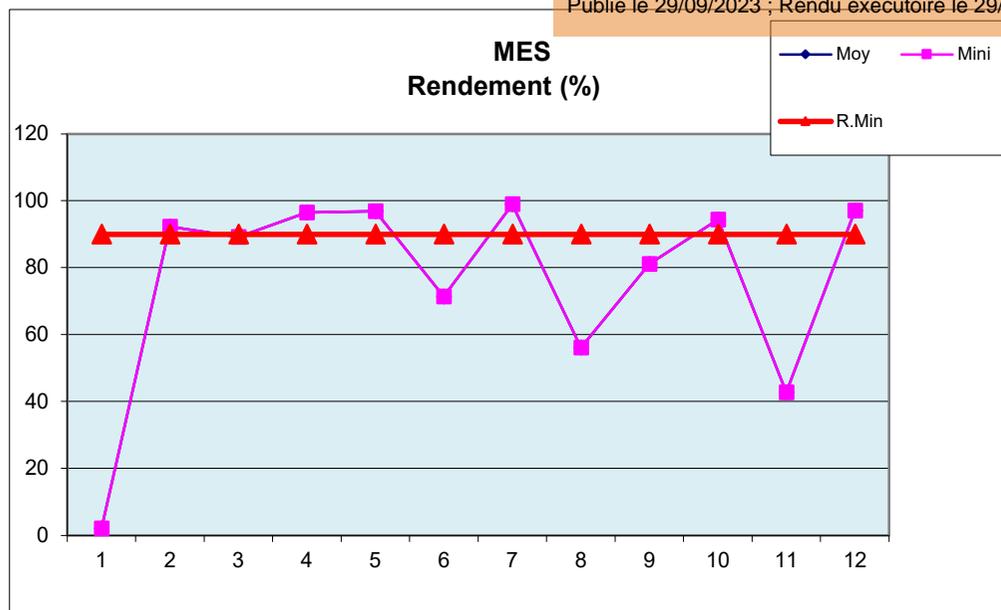


NG
Concentration



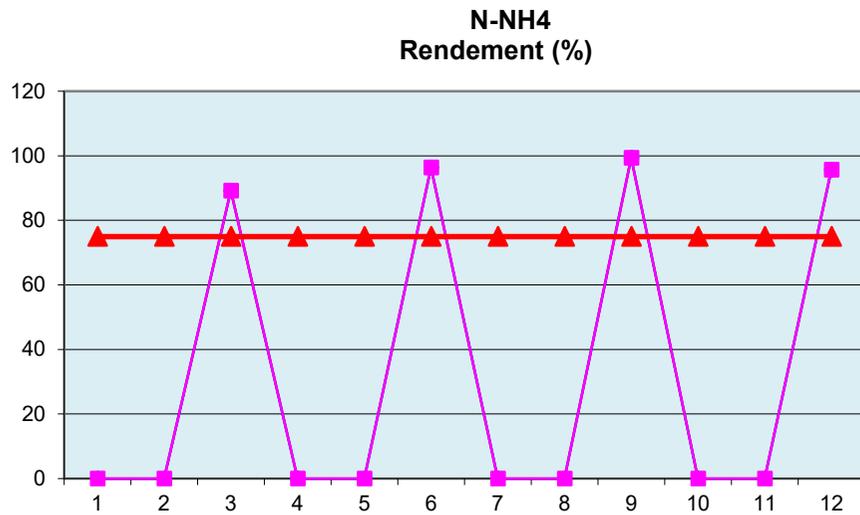
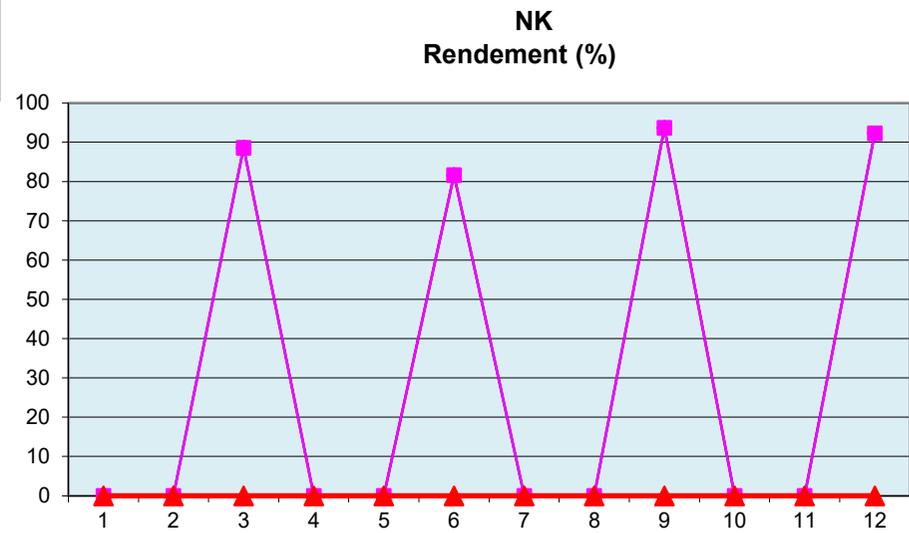
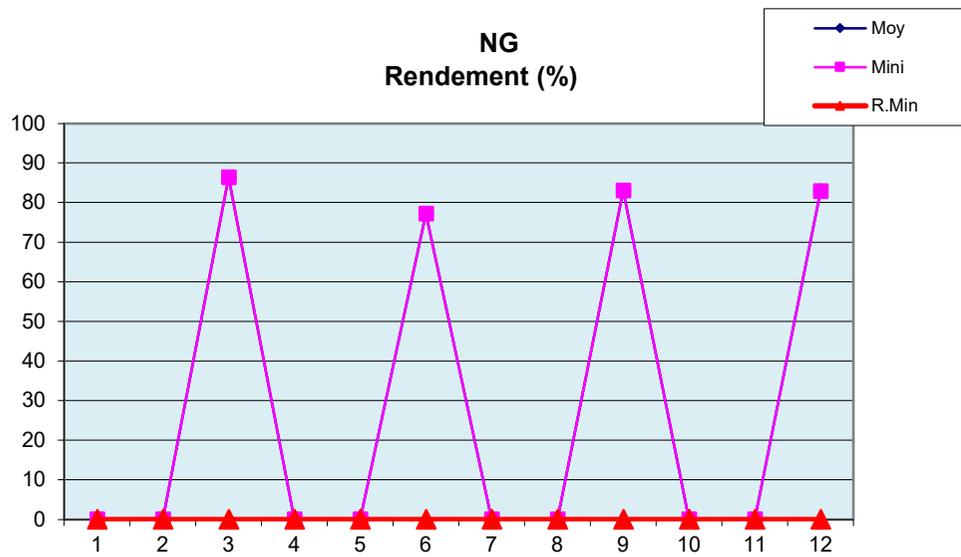
Graphiques annuels des concentrations du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)

(2) : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles

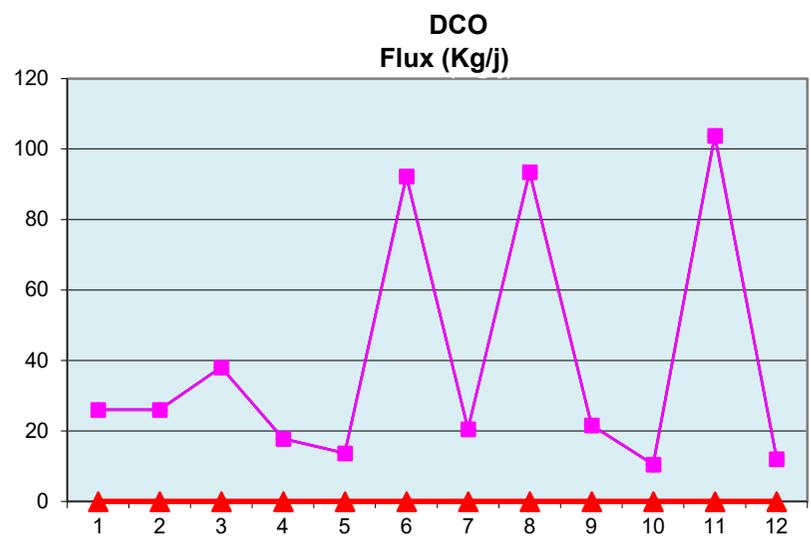
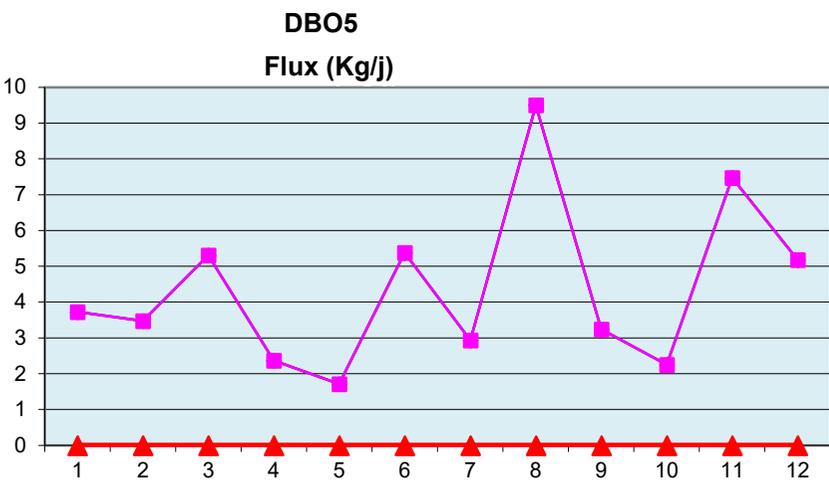
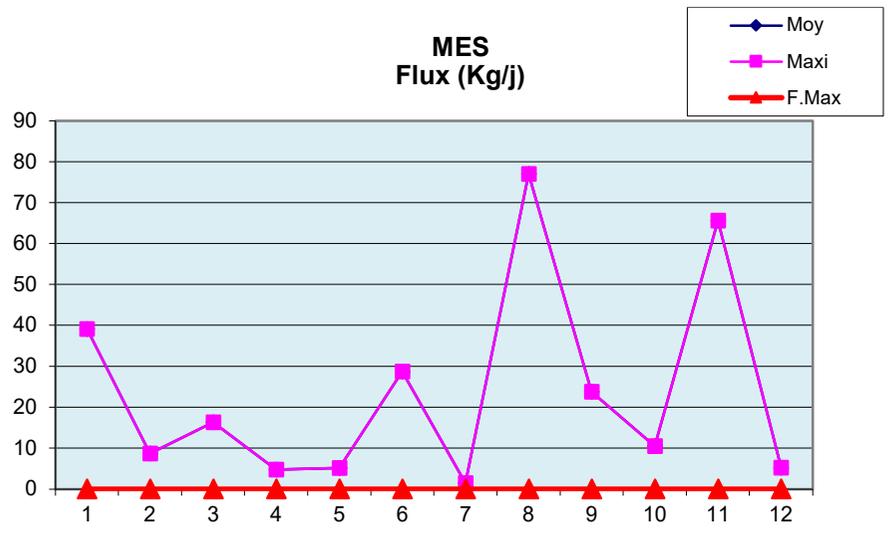


Graphiques annuels des rendements (1) du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)

(1) : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles



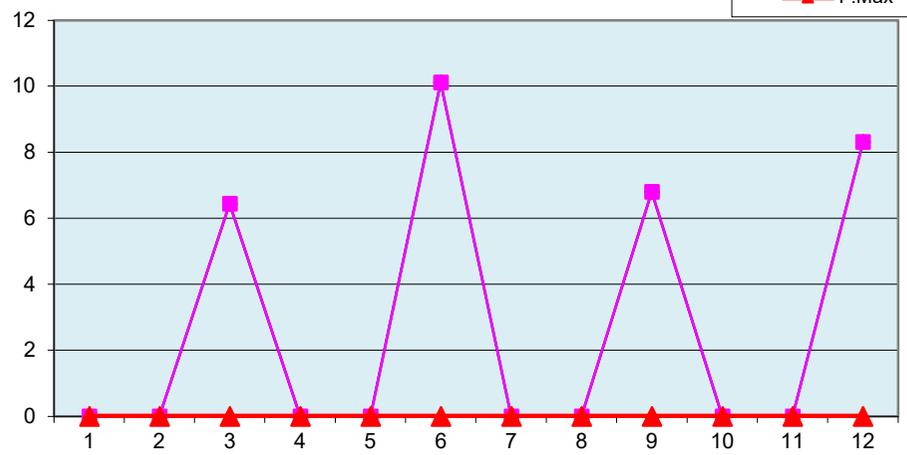
**Graphiques annuels des rendements (1) du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)
 (2) : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles**



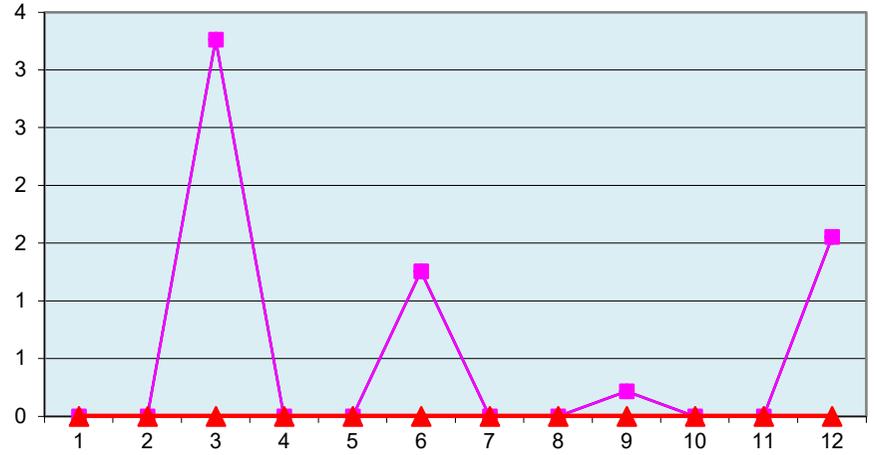
Graphiques annuels des flux (1) du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)
 (1) : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles

—●— Moy
 —■— Maxi
 —▲— F.Max

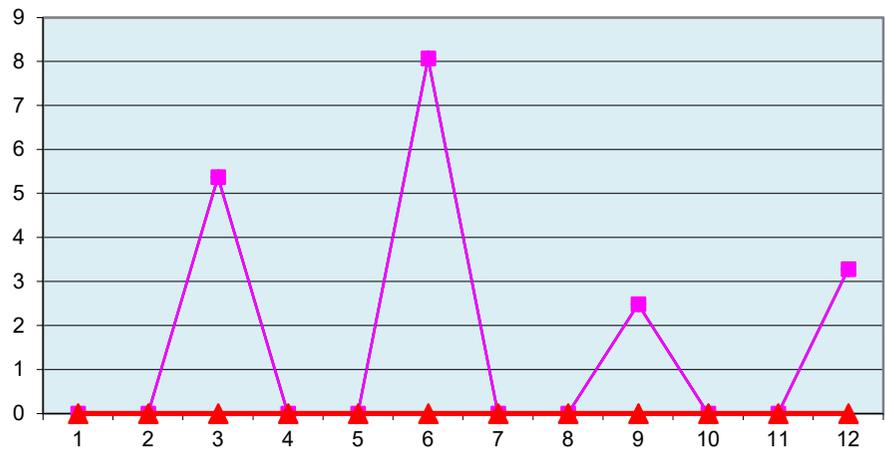
**NG
Flux (Kg/j)**



**N-NH4
Flux (Kg/j)**



**NK
Flux (Kg/j)**

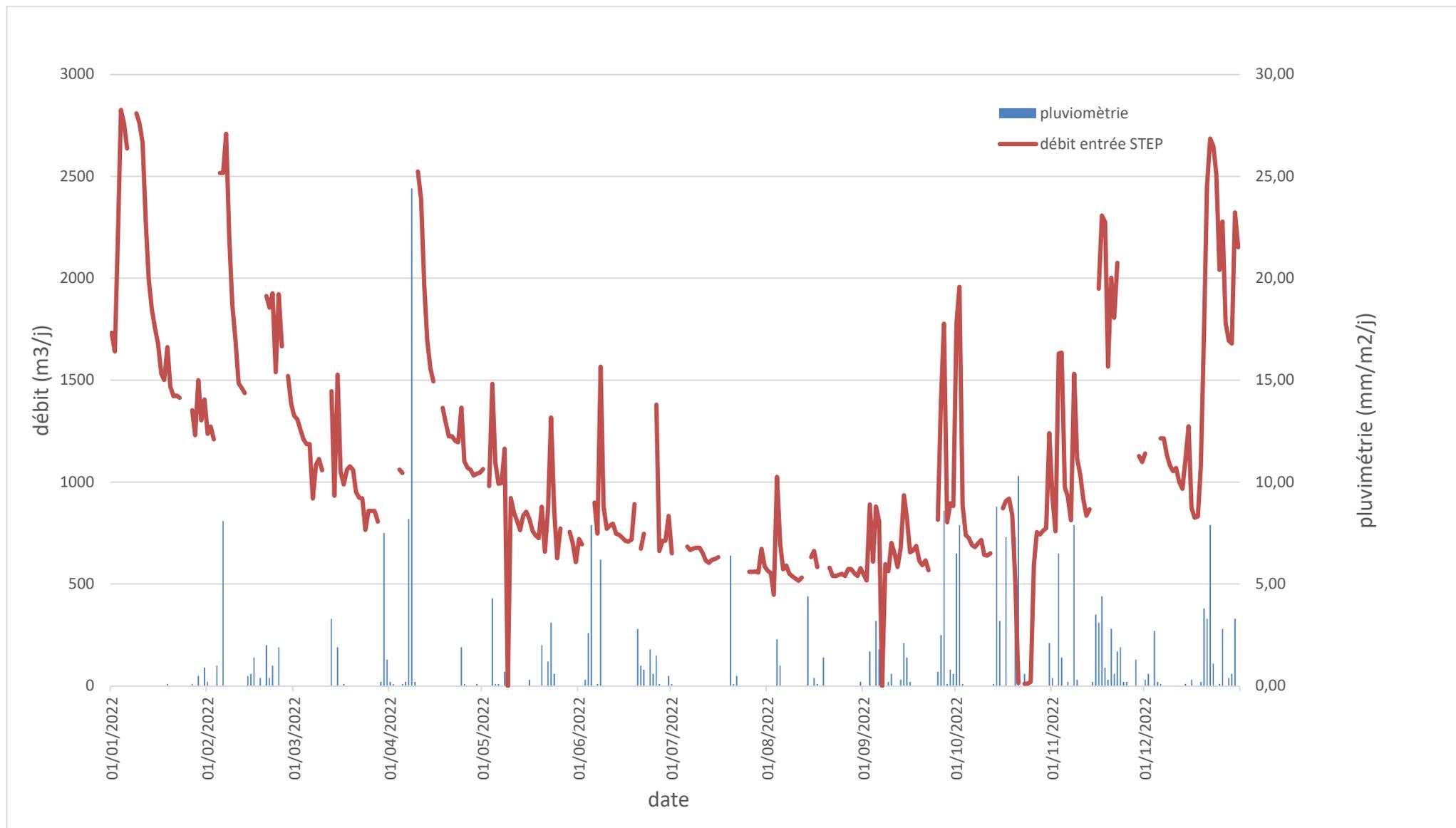


Graphiques annuels des flux (1) du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2) à hauteur du débit de référence)

➤ : les rendements, concentrations sont calculés selon les formules définies dans la circulaire jugement de la conformité – Moyennes mensuelles



4.5.5 Synthèse du suivi météorologique du dispositif d'autosurveillance



Chapitre 5 – Indicateurs de performance

5.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{1741 \times 100}{1778} = 97.92 \%$$

(98.03 % en 2021 - 97.89 % en 2020 - 97.77 % en 2019 - 96.42 % en 2018 - 96,24% pour 2017).

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	---	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	---	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **80** pour 5 dernières années

5.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration PAGNY SUR MOSELLE (Raccordée : Preny)	4.57	100	100

L'indice global de conformité de la collecte des effluents est **0** (0 en 2021).

La collecte des effluents est conforme Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau. Donnée 2021).

5.4 Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements sont conformes Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau au titre de 2021).

5.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages est conforme Non Oui
(Indicateur fourni par le service police de l'eau au titre de 2022).

5.6 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers. (Liste en page 25)

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est :

$$\frac{0 \times 100}{48} = 0$$

5.7 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première l'est.

20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	X
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	X
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	X
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	X

Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus :

+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEP des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	X
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	X

Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :

+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
------	--	---

Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :

+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	X
------	---	---

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110**

5.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{3\,740}{5 \times 48\,429} \times 100 = \mathbf{1.54\%}$$

Chapitre 6 – Financement des investissements

6.1 Recettes budgets eau et assainissement en € H.T.

	2020	2021	2022
Recettes liées à la vente d'eau	224 414.78	174 890.97	166 372.86
Redevance eaux usées (assainissement)	402 627.35	462 503.75	442 118.48
Locations de compteurs	79 848.15	69 817.41	71 363.21
Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux (AERM)	94 898.69	107 050.14	101 178.18
Recette pour boues et effluents importés	2 345.00	0	0
Participations des collectivités (Prény)	18 538.17	21 132.76	21 441.09
Régularisations des v/tes eau + asst « 678 » (+/-)	- 4 211.69	- 4 211.69	- 1 668.27
Reversement redevance pollution et modernisation des réseaux (AERM)	- 108 442.00	- 94 452.00	- 93 855.34
Créances admises en ANV et éteintes	0	0	-3 214.87
Total recettes de facturation	710 018.45	736 731.34	703 735.34
Autres recettes :			
Recettes de raccordement (PFAC)	10 201.16	14 846.39	10 001.18
Prime de l'Agence de l'Eau	7 824.00	6 041.00	0
Recettes liées aux travaux	15 938.80	6 490.00	28 172.50
Autres recettes (AERM)	1 251.72	1 276.20	1 522.08
Autres subventions d'exploitation			
Total des recettes	745 234.13	765 384.93	743 431.10

6.2 Encours de la dette en €

	2020		2021		2022	
	EAU	ASST	EAU	ASST	EAU	ASST
Encours de la dette au 31 décembre	289 665.23	2 150 110.44	259 642.72	2 017 000.67	328 725.44	1 979 755.35
Remboursement au cours de l'exercice dont :	39 763.44	189 369.09	39 876.00	199 847.34	40 005.52	200 489.25
<i>en intérêts</i>	10 601.04	70 147.73	9 853.55	66 737.57	9 088.24	62 951.55
<i>en capital</i>	29 162.40	119 221.36	30 022.51	133 109.77	30 917.28	137 537.70

6.3 Amortissements en €

Dotation aux amortissements	2020	2021	2022
Budget eau	87 770.59	91 932.38	96 737.66
Budget assainissement	181 497.63	182 523.57	187 493.19

Chapitre 7 – Travaux 2022 et projets 2023 EP/AC

7.1 Les travaux réalisés en 2022

➤ Eau potable

- Renouvellement et pose de **140** compteurs avec tête de relève sur notre parc abonnés.
- **10** interventions chez les abonnés (fuite avant compteur, problème de robinet, vérification de compteur,)
- Création de **4** branchements d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite des travaux AEP rue Anatole France
- Aménagement Rue Grandjean
- Réparations de **2** fuites sur le réseau AEP de la ville déclenchant des DICT
- Réfection 3 capots sources de Beaume Haie et 1 capot source Prény
- Nettoyage des cuves des réservoirs
- Poursuite du plan d'action à l'amélioration du rendement réseau :
 - Création du SIG réseaux - Inventaire des plans et création des SIG - Campagne de détection des fuites - Remplacement de compteurs de plus de 15 ans - Renouvellement de branchements plomb

➤ Assainissement

- Changement du pluviomètre
- Pose de barre de guidage agitateur bassin aération
- Remplacement de 6 disjoncteurs électriques dans le TGBT de la STEP
- Remplacement des câbles de potence de pompes
- Analyse clarificateur et remplacement du collecteur électrique tournant
- Remplacement de l'agitateur du bassin biologique
- Changement du collecteur du clarificateur
- Expertise du moteur du pont racleur du clarificateur
- Changement du diffuseur d'air bassin d'aération
- Aménagement Rue Grandjean

➤ Divers

- Achat godet à dents
- Achat appareil mesure chlore
- Achat palan électrique château d'eau

7.2 Les projets pour 2023 et prévisions à venir

➤ Eau potable

- Pose de 3 vannes de sectionnement rue des Aulnois et parc de l'Avenir
- Renouvellement et pose de **200** compteurs sur notre parc abonnés (+de 15 ans)
- Aménagement de la rue Lyautey
- DUP sources de Prény : procédure en cours suite à l'impact TGV.

➤ Assainissement

- Changement sonde bassin aération
- Changement des brosses pour clarificateur et dégraisseur
- Changement de la vis sous centrifugeuse
- Installation d'une sonde de température en sortie de station
- Optimisation de la mobilité du pont racleur
- Changement des supports clifford dessableur/deshuileur
- Changement des douilles d'usure de la centrifugeuse
- Piquage en 1 sur la conduite d'alimentation du classificateur
- Révision majeure de la centrifugeuse
- Pose de vérins à gaz sur un tampon fonte PR Brichon
- Contrôle et entretien des 3 PR
- Achat pompe doseuse polymère
- Phasage de remise en état des 10 DO restant et suppression de la lame au DO J Bouin

Chapitre 8 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

8.1 Abandons de créance ou de versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).



(P109.0)

Le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.0155 €/m³** (**0.0021€/m³** pour 2019 - **0,0048 €/m³** en 2018 et 0,0475 €/m³ en 2017).



(P207.0)

Le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.0110 €/m³** (**0.0025** en 2019 - **0,0119** en 2018 et 0,0342 €/m³ en 2017).

Chapitre 9 – Glossaire

Tableau récapitulatif des fiches indicateurs

<http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/mise-a-jour>

Eh : L'Equivalent-habitants est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 Eh= 60 g de DBO5

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NKj : Azote Kjeldhal

NGL : Azote Global

Pt : Phosphore Total

Tms : Tonne de Matière Sèche

NTK : Azote Total

Cd : Cadmium

Cr : Chrome

Cu : Cuivre

Hg : Mercure

Pb : Plomb

Zn : Zinc

AEP : Assainissement Eau Potable

CETV : Plateforme de compostage à Seicheprey (54)

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DO : Déversoir d'Orage

MDV : Matières De Vidange

PR : Poste de Relèvement

SIG : Système d'Information Géographique

Coordonnées Lambert 93 : C'est l'expression des coordonnées tridimensionnelles sous forme de longitudes, latitudes et hauteurs ellipsoïdales